Innovation Sociale CONSEIL

Le RAMEAU
Co-construisons demain

Innovation Sociétale

Bulletin de veille et de capitalisation

Numéro 42 – Novembre 2019

Sommaire

EDITO .....

Une feuille de route pour la mise en œuvre en France des 17 objectifs de développement durable de l'ONU . 4

DOSSIER DU MOIS .....

L'émergence d'une 3éme économie passerelle pour réussir les ODD 6

NOUVEAUX MODELES D'AFFAIRES SOCIETAUX .....

Pact for Impact : une alliance pour développer l'économie sociale et inclusive à l'international 10

Le Pacte d'ambition pour l'insertion dans l'activité économique 11

Carbon Agri : compensation carbone des éleveurs laitiers 11

Les déplacés climatiques, un nouveau défi pour le monde (Admical) 12

Carbon Tracker : les majors pétrolières ont approuvé 50 milliards de dollars de projets incompatibles avec l'objectif « bien en-dessous de 2°C » 15

Un premier Green Bond à 100 ans !..... 16

L'ESS EN MOUVEMENT.....

Association et entrepreneuriat : quand la confusion règne à tous les étages (Institut ISBL) 19

FAMILLES SOLIDAIRES : des logements accompagnés pour personnes vulnérables 23

Entretien avec Franck Billeau, Fondateur du réseau ECO HABITAT 24

RSE ET ENGAGEMENT DES ENTREPRISES.....

181 entreprises s'engagent pour une nouvelle définition du « but d'une société »..... 28

99 entreprises françaises s'engagent contre le changement climatique 29

34 multinationales s'engagent pour faire progresser les droits humains dans leur chaîne de valeur..... 30

Une pression accrue des actionnaires dans la lutte contre le dérèglement climatique 31

TRANSFORMATION DIGITALE .....

Ecosia : le monde connecté pour une planète moins polluée (Admical) 34

Comment la France peut rattraper son retard sur l'accompagnement numérique des PME (A. Letowski) 36

MUTATIONS DU TRAVAIL & DES COMPETENCES .....

Les normes masculines en entreprise (Orse) 41

Concentration progressive des emplois au profit de 9 métropoles (A. Letowski) 44

TERRITOIRES INNOVANTS.....

Chiffre du mois : 81% des Français plébiscitent des alliances pour réduire les fragilités sur les territoires 47

Comment s'explique le dynamisme entrepreneurial en Vendée ? (A. Letowski) 48

Exemple inspirant : Agir ensemble sur le territoire de Paris Est Marne & Bois 50

Exemple inspirant : Le Labo des partenariats de France Active Poitou-Charentes 51

Voyage d'études sur l'hybridation des modèles socio-économiques à Montargis 52

Contre la politique anti-immigration de Donald Trump, des salariés se mobilisent 52

A L'ECOUTE DE LA PLANETE : CLIMAT, ENERGIE & ENVIRONNEMENT.....

Rapport spécial du GIEC sur l'usage des terres 55

Rapport du WRI : des solutions existent pour réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2030 58

Plus de 1300 actions en justice pour le climat dans le monde 60

Feux de forêt en Amazonie : pourquoi une alerte plus forte en 2019 ? 61

Rapport Global Witness : plus de 160 défenseurs de l'environnements tués en 2018 64

POUR ALLER PLUS LOIN .....

Evènements clés..... 67

A découvrir..... 68

EDITO

Une feuille de route pour la mise en œuvre en France des 17 objectifs de développement durable de l'ONU

Le 25 septembre 2019, à l'occasion du 4ème anniversaire de la signature des Objectifs de Développement Durable (ODD), le Président de la République a annoncé à l'ONU la publication de la « feuille de route des ODD » pour la France.

Cet engagement collectif fixe « un cap pour une France entreprenante, solidaire et écologique, qui ne laisse personne de côté et ne vit pas au crédit de ses enfants ni de leur environnement ». La feuille de route se décline autour de 6 axes. Les orientations sont claires parmi celles-ci : le renforcement de la cohésion sociale, territoriale et intergénérationnelle, la lutte contre le dérèglement climatique, le soutien à l'Économie Sociale et Solidaire, l'intégration du développement durable au cœur du système scolaire, l'encouragement à la prévention et la promotion de la santé…etc. Des préconisations à l'adresse des acteurs sont formulées comme, pour les entreprises, de favoriser l'intégration croissante des ODD dans leur reporting RSE.

La feuille de route pose les bases des trajectoires que la France entend suivre. Son application concrète est précisée par un plan d'action de la France pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ; un plan d'action révisable régulièrement, à la fois pour le préciser progressivement en fonction du progrès des connaissances, des décisions prises et des trajectoires parcourues, et pour tenir compte des suivis et évaluations réalisés et des évolutions qui ne manqueront pas d'apparaître.

Si la feuille de route a été accueillie favorablement après plusieurs mois de négociations éreintantes entre les acteurs, certains d'entre eux ont regretté le manque d'ambitions chiffrées.

Enfin la feuille de route promeut « des coalitions d'acteurs » pour mettre en œuvre ces orientations.

A propos de ces « coalitions d'acteurs » que nous appelons plus volontiers dans ce bulletin les « alliances » celles-ci sont souhaitées par les Français. C'est ce qui ressort de l'étude IMPACT-Citoyens réalisée par les cabinets Comisis et Opinion Way pour le compte de l'Observatoire des partenariats : 81% des Français plébiscitent les « alliances » entre acteurs (Collectivités, entreprises, associations) pour réduire les fragilités des territoires.

Nous revenons longuement dans ce bulletin sur l'important rapport spécial du GIEC publié le 8 août dernier sur l'usage des terres. Ce rapport de 1200 pages réalisé par une centaine de scientifiques issus de 53 pays (dont de nombreux de pays peu avancés) est un avertissement à l'attention des décideurs. Pour le GIEC, il y a ainsi urgence à promouvoir « une gestion durable des terres » si l'on veut « réduire le risque, pour des millions de personnes, d'évènements climatiques extrêmes, de désertification, de dégradation des terres et d'insécurité alimentaires ».

Comme en résonance, notre partenaire l'Admical, nous présente dans ce bulletin un résumé de son dossier spécial récent sur « les déplacés climatiques : les oubliés du

droit international ». Selon l'ONU, ceux-ci sont aujourd'hui au nombre de 26 millions par an et ils seront selon les projections récentes de 280 millions par an en 2050.

Dans ce bulletin vous trouverez également des contributions de l'Institut ISBL, d'André Letowski et de l'Orse qui signale la réédition de son guide sur « les normes masculines en entreprises ». Depuis 2012, date de la première sortie de ce guide, un glissement des normes en entreprises a été constaté, les normes masculines sont ainsi moins perceptibles. Elles sont cependant toujours présentes ce qui justifie selon les auteurs de ce guide qu'une révision systémique de ces normes dites « masculines » soit menée notamment par les directions RH des entreprises. Ce guide rappelle également que les hommes doivent eux aussi être des acteurs de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Une nouveauté dans ce bulletin : la publication d'interviews de responsables de groupes associatifs innovants. Bernadette Paul-Cornu et Jean Ruch, co-dirigeants de Familles Solidaires, parlent ainsi de leur activité dans le domaine de l'habitat adapté inclusif et Franck Billeau, dirigeant de Réseau Eco-Habitat, de son engagement pour la rénovation des logements des personnes les plus vulnérables.

Enfin, pour illustrer que la transition écologique est à la fois une question immédiate et de long terme, nous signalons dans ce bulletin l'émission par SNCF-Réseau du premier « green bond » à 100 ans dont l'originalité tient à cette durée exceptionnelle et à son objet qui est de promouvoir une croissance verte de l'entreprise.

Bernard SAINCY

L'émergence d'une 3éme économie passerelle pour réussir les ODD

Le 25 septembre 2019, à l'occasion du 4ème anniversaire de la signature des Objectifs de Développement Durable, le Président de la République a annoncé à l'ONU la « feuille de route des ODD » pour la France. Cet engagement collectif a été présenté et illustré le 20 septembre dernier lors d'une session de partage avec ceux qui ont contribué à son élaboration. Transformer les modèles socio-économiques est au cœur de l'action pour « un monde plus durable et solidaire ».

L'Agenda 2030 est un programme « ambitieux et porteur d'espoir » co-construit par les 193 Etats membres de l'ONU. « La France a pris toute la mesure de cet Agenda pour bâtir une feuille de route cohérente, dessinant les grandes transformations à mener, à la fois sur le territoire national, en Europe et à l'international ». Si, dès 2015, les 17 ODD donnaient le cadre des objectifs collectifs, encore fallait-il que chaque pays définisse la trajectoire qui lui est propre, en fonction de ses besoins prioritaires et de ses spécificités. La feuille de route fixe donc « un cap pour une France entreprenante, solidaire et écologique, qui ne laisse personne de côté et ne vit pas au crédit de ses enfants ni de leur environnement ». Elle se décline autour de 6 axes[1].

Après « agir pour une transition juste », la seconde priorité - qui est son corollaire - est de « transformer les modèles de sociétés ». Cela passe nécessairement par l'invention de modèles socio-économiques pertinents. Ils sont en effet le 3ème levier d'innovation sociétale avec les solutions nouvelles et les nouvelles articulations au sein de l'écosystème, tel que le décrit le modèle d'investisseur sociétal[2].

Dès 2013, les travaux de recherche empirique du RAMEAU soulignaient l'émergence d'une 3ème « économie passerelle », fondée sur les coopérations entre les acteurs d'univers différents permettant de réaliser une véritable hybridation des modèles socio-économiques. Le rapport « l'Entreprise Responsable » publié à l'occasion des Assises de l'entrepreneuriat posait ainsi les prémisses d'une réflexion collective sur cette question[3]. Le RAMEAU s'engageait alors à mener des expérimentations complémentaires pour éclairer le sujet, capitaliser les expériences, modéliser les résultats et concevoir les outils adaptés pour les organisations et les territoires.

[1] Feuille de route pour la France pour l'Agenda 2030 (Gouvernement Français, septembre 2019)

[2] Guide pratique « l'investissement sociétal en action » (AG2R LA MONDIALE – Le RAMEAU, octobre 2018)

[3] Rapport « l'Entreprise Responsable », contribution aux Assises de l'entrepreneuriat (Le RAMEAU, février 2013)

7 ans après, les enseignements sont nombreux, tout comme les outils et les acteurs pour accompagner la mise en œuvre d'une démarche ambitieuse de co-construction du bien commun pour réussir l'Agenda 2030. Loin d'être un rêve, c'est déjà une réalité en émergence sur les territoires. Le cycle « 21 jours pour convaincre » en a retracé le chemin collectif. Les enseignements sont capitalisés dans la **note prospective « l'hybridation des modèles socio-économiques en pratique »**.

7 jours après la présentation de la feuille de route des ODD par le Président de la République, les Français se sont exprimés.

L'étude IMPACT-Citoyens dévoile un « devoir d'alliances » exprimé par les Français

C'est à l'Assemblée Nationale qu'a été restituée cette étude de l'Observatoire des partenariats, réalisée par Comisis et OpinionWay. **Si seulement 49% des Français connaissent les ODD, ils ont une vision claire sur le « quoi faire » pour relever nos défis collectifs.**

Les priorités territoriales sont claires : l'emploi (6,4/10), **le pouvoir d'achat** (6,3/10) et **la sécurité** (6/20) … et, les fragilités s'entrechoquent de plus en plus ! **Pour réduire les fragilités, l'action collective est le levier le plus efficace** pour 66% des Français. Un projet d'actions en commun est comme le « puits au milieu du village » … alors que, selon eux, c'est la norme qui est le moyen le plus utilisé, tant sur le plan national que local.

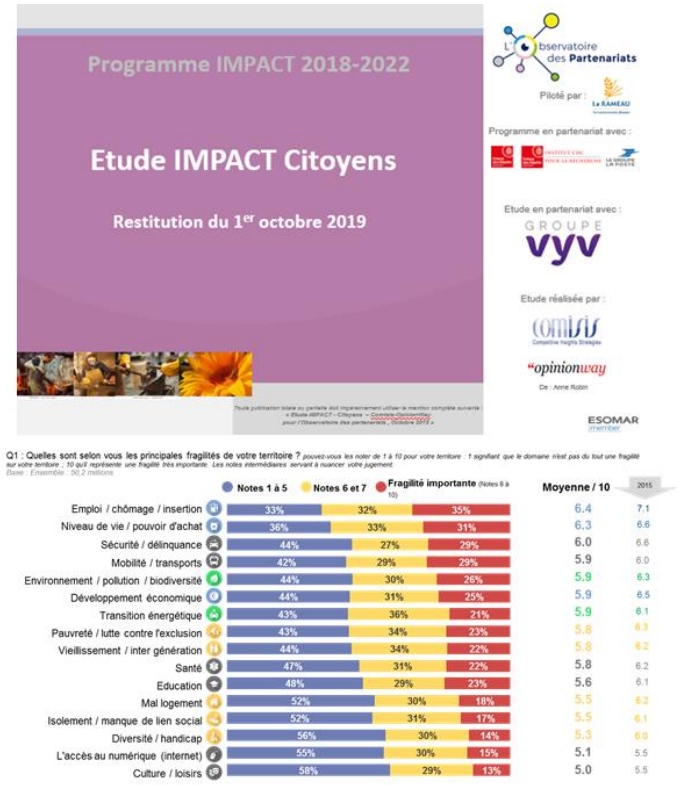

Il existe **un « devoir d'alliance »** entre les collectivités territoriales, les entreprises et les associations. **81% des Français considèrent qu'il est nécessaire qu'ils travaillent ensemble** pour réduire les fragilités, car c'est **un accélérateur d'innovation pour 74%** d'entre eux… mais **ils ne sont que 21% à penser que c'est suffisamment fait aujourd'hui.**

« Les Français sont clairs et plein de bon sens : ils attendent que **l'action concrète pour relever nos défis collectifs soient valorisées**. Pourtant, ils constatent que le levier prioritaire utilisé est la norme … qui ne les mobilise pas ! Pour être efficace, ils réclament un **« devoir d'alliance »** entre les collectivités territoriales, les entreprises et les associations. Ils estiment que cela permettra **d'inventer ensemble des solutions** à la hauteur des enjeux ; à la fois pour **réduire les fragilités et faire émerger de nouveaux moteurs de croissance et d'emploi** », déclare en synthèse Charles-Benoit HEIDSIECK, Président-Fondateur du RAMEAU, laboratoire de recherche qui pilote l'Observatoire des partenariats.

Pour éclairer le mouvement à l'œuvre, Le RAMEAU a publié 3 rapports de recherche en octobre :

- « Appréhender les ODD, de la théorie à la pratique »,
- « Valoriser l'innovation sociétale à l'œuvre sur les territoires »,
- « Retracer le cheminement collectif pour accélérer le mouvement de co-construction ».

De plus, il a mis en ligne la base de données IMPACT-Pratiques innovantes pour illustrer la diversité des dynamiques partenariales.

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

PACT FOR IMPACT : UNE ALLIANCE POUR DEVELOPPER L'ECONOMIE SOCIALE ET INCLUSIVE A L'INTERNATIONAL..... 10

LE PACTE D'AMBITION POUR L'INSERTION DANS L'ACTIVITE ECONOMIQUE..... 11

CARBON AGRI : COMPENSATION CARBONE DES ELEVEURS LAITIERS 11

LES DEPLACES CLIMATIQUES, UN NOUVEAU DEFI POUR LE MONDE (ADMICAL)..... 12

CARBON TRACKER : LES MAJORS PETROLIERES ONT APPROUVE 50 MILLIARDS DE DOLLARS DE PROJETS INCOMPATIBLES AVEC L'OBJECTIF « BIEN EN-DESSOUS DE 2°C » 15

UN PREMIER GREEN BOND A 100 ANS ! 16

Pact for Impact : une alliance pour développer l'économie sociale et inclusive à l'international

Acteurs de l'économie sociale et inclusive de tous les pays, unissez-vous ! C'est le message envoyé par Pact for Impact, l'événement international organisé par le gouvernement français à Paris les 10 et 11 juillet. Une union symbolisée par la signature d'un manifeste lançant l'alliance mondiale au service de la reconnaissance et du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'économie inclusive.

Celle-ci doit permettre d'assurer son développement à l'international, notamment dans le cadre de l'Agenda 2030 de l'ONU. Un atelier réalisé dans le cadre de l'événement, préconise d'ailleurs une résolution mettant l'accent sur l'apport de l'économie sociale à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2020.

Selon le manifeste, les atouts de l'économie sociale sont nombreux : « *elle répond aux enjeux d'un monde en mutation : exigence démocratique, croissance durable et solutions innovantes face aux défis de notre planète, tant au niveau local que mondia*l ». D'autant qu'elle « *a prouvé sa résilience à travers les crises et propose un modèle de travail décent* », tout en s'adaptant aux changements tels que la révolution numérique, rappelle le manifeste.

Mais il reste du chemin à faire pour développer cette économie et changer d'échelle, reconnaissent les acteurs. Cela passe notamment par le fait de permettre l'émergence de solution de proximité et de faciliter la création d'alliance et de partenariats entre les différents acteurs, par exemple à travers une plateforme d'échanges et de coopération qui sera lancée dans la foulée de Pact for Impact, souligne le manifeste.

Les acteurs soulignent aussi le besoin d'inventer de nouvelles formes de financement dans la lignée de l'Impact investing, une forme d'investissement qui allie profit et impact social et qui a le vent en poupe. Danone, présent lors du forum, a ainsi annoncé que son CEO, Emmanuel Faber, mandaté par Emmanuel Macron dans le cadre du G7 pour doper l'économie inclusive, lance une coalition d'entreprises pour la croissance inclusive (B4IG)[4]. Celle-ci devrait notamment mettre en place un pool de financements mêlant fonds privés, philanthropes et fonds nationaux.

A différentes échelles, ce type d'initiatives et de coalitions se multiplient. En France, le mouvement 10% lancé fin mai par le gouvernement va dans le même sens au niveau national. « *Nous savons que si nous agissons ensemble et que nous représentons 10% des acteurs économiques engagés pour les choses qui comptent vraiment, alors nous avons toutes les chances de réussir à provoquer la bascule (…) pour faire basculer la majorité vers de nouveaux comportements* », écrivent les acteurs (dirigeants d'entreprise, experts…) de cette initiative dans une tribune publiée dans Les Echos le 10 juillet.[5]

[4] Voir par ailleurs.

[5] Pact for Impact : une alliance pour développer l'économie sociale et inclusive à l'international – adapté de :

- https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/l-economie-inclusive-sociale-et-inclusive-l-economie-de-demain-147479.html
- https://pact-for-impact.org/?lang=fr

Le Pacte d'ambition pour l'insertion dans l'activité économique

Le Président de la République Emmanuel Macron, et Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, ont présenté le 10 septembre, à Bonneuil-sur-Marne, le "pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique".[6] Ce dernier a été élaboré par le Conseil pour l'inclusion dans l'emploi[7], et a mobilisé experts, personnalités qualifiées dans le domaine de l'insertion, de l'emploi et de la formation, représentant les structures d'IAE, acteurs publics et entreprises.

Pour Thibault Guilluy, son président, "si l'on veut redonner à chacun de nos concitoyens la possibilité de retrouver autonomie et dignité par le travail, il est alors temps de 'passer à l'échelle'", en innovant et en libérant le potentiel de création d'emplois des entreprises sociales inclusives, avec pour ambition le passage de 140.000 à 240.000 personnes d'ici à 2022. Pour y parvenir, le pacte préconise un ensemble de mesures autour de 5 engagements, dont le 4ème porte sur l'ancrage territorial de l'IAE et le 5ème souligne le besoin de co-construire en confiance. En particulier auprès de PME.

Carbon Agri : compensation carbone des éleveurs laitiers

Un nouveau complément de revenus bienvenu se profile pour les exploitants des 58 000 fermes laitières de France. Le ministère de la Transition écologique est sur le point de valider par arrêté le premier mode d'emploi destiné à évaluer les baisses d'émissions additionnelles des gaz à effet de serre liés aux élevages.

Elaborée par l'interprofession de la filière bovine et baptisée « Carbon Agri », cette « Méthode de suivi » présente toutes les garanties de conformité réclamées par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), qui veut écarter tout risque de fraude au Label Bas Carbone, lancé le printemps dernier par le gouvernement. Le dispositif consiste à faire financer des initiatives locales de lutte contre l'effet de serre et de séquestration de CO_2 par tout acteur économique soucieux de compenser ses émissions de carbone.

La formule est susceptible d'intéresser, par exemple, le comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris. Paris 2024, qui s'est engagé à réduire de 55 % leur empreinte carbone par rapport à ceux de Londres, pourrait acheter aux exploitants laitiers les quantités de CO_2 économisées dans leur activité.

A ce jour, 10000 exploitations ont réalisé le « diagnostic bas carbone » préconisé par le Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CNIEL). Ce dispositif, lancé en 2014, vise à identifier ferme par ferme les leviers d'action envisageables pour réduire de 20 % l'empreinte carbone de toute la filière d'ici à 2025.

La mission n'a rien d'impossible. Cette empreinte, qui était en moyenne de 1,02 kg équivalent CO_2 par litre de lait et par exploitant en 2016, a déjà diminué. Celle-ci s'établit aujourd'hui à 0,91 kg. Mais il y a encore beaucoup de chemin à faire, sachant que 4 % des émissions de gaz à effet de serre sont liées

[6] https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/insertion-par-l-activite-economique-deplacement-a-bonneuil-sur-marne

[7] https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/invitations-presse/article/lancement-du-conseil-de-l-inclusion-dans-l-emploi

à l'élevage laitier, que chaque ferme peut réduire les siennes à hauteur de 5 à 50 % et qu'il reste encore 48000 exploitations à mettre en mouvement.

Pour les éleveurs, le jeu pourrait financièrement en valoir la chandelle. Entre 3500 et 4000 euros par an reviendraient à l'exploitant d'un élevage de taille moyenne (500000 litres de lait par an) qui parviendrait à éviter de 350 à 400 tonnes de CO_2 par an. A condition cependant que leurs acquéreurs prennent pour référence le marché européen du carbone, sur lequel les grandes industries polluantes sont tenues d'échanger leurs quotas de CO_2 – le cours actuel du carbone est de 25 euros la tonne.

« *Chaque projet certifié 'Carbon Agri' comprendra d'emblée l'identité de l'acheteur qui donnera son prix* », indique Thierry Geslain au quotidien Les Echos, le directeur du développement durable du CNIEL. France Carbon Agri Association, une structure qui réunit les fédérations d'exploitants de ruminants, va se charger de faire émerger les projets et de gérer la logistique administrative.

Les 5200 éleveurs des Pays de la Loire seraient déjà partants pour s'engager dans ce dispositif. Celui-ci permet de monétiser les réductions d'émissions de CO_2 à venir. Mais pas seulement celles-là. « *Les éleveurs qui ont fait un diagnostic peuvent bénéficier de ce dispositif s'il date de moins de 4 ans* », signale encore le représentant du CNIEL. « Mais ils ne pourront valoriser que les baisses d'émissions liées à des changements de pratique mises en place après le dépôt d'un projet », précise-t-il.[8]

Les déplacés climatiques, un nouveau défi pour le monde (Admical)

Alors que mécènes sont de plus en plus nombreux à investir le champ du soutien aux réfugiés, Admical se penche au travers d'un dossier spécial sur une autre facette de la question migratoire, c'est-à-dire celle des déplacés climatiques. Moins connus et pourtant tout aussi victimes, ils traversent aujourd'hui des situations d'urgence auxquelles la sphère publique mais aussi privée doivent répondre. Petit état-des-lieux de la situation.

En partenariat avec :

ADMICAL
ENTREPRENEURS DE MÉCÉNAT

De plus en plus de signaux montrent qu'une prise de conscience générale est en cours sur la problématique environnementale. Les grandes marches citoyennes se multiplient, les partis politiques écologistes remportent des victoires, les réflexes éco-responsables deviennent courants, les entreprises font évoluer leurs pratiques… Mais est-ce assez rapide et efficace face aux changements climatiques en cours qui affectent la vie de populations entières ? En effet, selon l'UNHCR[9], près de 26 millions de personnes sont déplacées par an à cause d'événements météorologiques extrêmes, dont trois quarts sont liés aux changements climatiques, et l'ONU estime à 280 millions le nombre de « réfugiés climatiques » en 2050. Un constat inquiétant mais qui, pour autant, ne mobilise pas particulièrement les politiques et les médias. Changement climatique et flux migratoires

[8] Carbon Agri : compensation carbone des éleveurs laitiers – pour en savoir plus :
- https://agriculture.gouv.fr/le-gouvernement-lance-le-label-bas-carbone-un-outil-pour-recompenser-les-actions-locales-en-faveur
- https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/les-eleveurs-laitiers-vont-pouvoir-vendre-le-co2-quils-auront-evite-de-rejeter-1129161
- https://www.terra.bzh/carbon-agri-la-methodologie-de-certification-des-gains-carbone-en-agriculture-est-disponible

[9] The Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR ; en français, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés)

constitueraient-ils un cocktail explosif et un sujet tabou sur lequel il vaudrait mieux ne pas s'exprimer ? Pour autant, n'y a-t-il rien à faire, notamment du côté des mécènes ?

- **Déplacés climatiques : les oubliés du droit international**

Si un véritable travail juridique est engagé pour définir les lois concernant les réfugiés et demandeurs d'asile, il en est tout autrement pour les déplacés climatiques. En effet, la Convention de Genève signée en 1951 et toujours en vigueur définit le statut de réfugié comme « toute personne faisant l'objet d'une crainte bien fondée de persécution », excluant de fait les migrants liés aux bouleversements climatiques.

Pour répondre à ce flou du droit international, l'ONU propose en 1985 une première définition : « toute personne forcée de quitter son habitation traditionnelle d'une façon temporaire ou permanente à cause d'une dégradation nette de son environnement qui bouleverse son cadre de vie et déséquilibre sérieusement sa qualité de vie ». Ne faisant pas consensus au sein de la communauté internationale, cette définition n'aboutira à aucune application concrète.

Plus tard, le nouveau projet proposé par la Suisse et la Norvège, avec l'Initiative Nansen lancée en 2012 et adoptée en 2015 par 110 Etats, lance une nouvelle dynamique. Celle-ci définit un Agenda de Protection, c'est-à-dire des mesures permettant la meilleure prise en charge possible des déplacés climatiques. Pour sa mise en œuvre, une plateforme cogérée par les Etats signataires a été développée avec, parmi les objectifs affichés, la valorisation et l'appropriation par les pays des bonnes pratiques identifiées et la conceptualisation d'une approche globale des déplacements liés aux catastrophes et changements climatiques.

Bien que très positive, cette initiative ne constitue qu'une étape dans la prise de conscience générale, et notamment des politiques, de la nécessité urgente d'agir de manière concertée et cohérente pour l'environnement et pour une meilleure gestion des changements climatiques et de leurs effets. Preuve que le chemin est encore long, l'accord de Paris, pourtant considéré comme l'un des premiers textes substantiels en matière d'environnement, reste très vague sur le sujet et n'impose aucun objectif contraignant. Les pays signataires reconnaissent néanmoins la notion de justice climatique, c'est-à-dire que les pays du Nord et du Sud ont des « responsabilités communes mais différenciées » dans le changement climatique et que leurs « capacités respectives » à y faire face sont inégales. L'accord prévoit également qu' «un appui doit être apporté aux pays en développement » par les pays les plus riches. En revanche, le texte exclut toute « responsabilité ou compensation » pour les pertes et dommages des pays les plus impactés par ces changements climatiques.

- **Des conséquences environnementales… mais pas seulement**

Outre les conséquences directes sur l'environnement, le changement climatique a d'autres impacts considérables, notamment en termes économiques et politiques. En effet, il peut être la cause d'une aggravation de situations déjà précaires, notamment en Afrique subsaharienne, Asie du Sud et Amérique latine, les trois zones reconnues comme étant les plus impactées jusqu'à présent. Il peut également être à l'origine de nouveaux conflits, comme avec l'assèchement du Lac Tchad qui provoque des affrontements transfrontaliers. La disparition d'Etats insulaires pose aussi une réelle question : peut-on laisser des habitants devenir apatrides ? Et plus globalement, comment gérer des flux massifs de migrations ? Car si le cadre juridique actuel pour les « réfugiés classiques » est centré sur les

individus, dans le cas des migrations liées au changement climatique, il est nécessaire de passer à une autre échelle en considérant des groupes et des populations entières.

Pour cela, les chiffres communiqués par l'ONU donnent un premier aperçu de l'ampleur du problème. Mais au-delà de la quantification, il reste difficile de qualifier toutes les personnes qui devront migrer pour survivre à ces changements. En effet, lorsqu'une île se retrouve sous les eaux et que ses habitants doivent trouver un nouveau lieu d'habitation, leur statut de déplacés climatiques semble évident. En revanche, qu'en est-il d'un éleveur africain qui, face à la raréfaction des eaux et ne pouvant plus nourrir son bétail, s'installe en ville pour essayer de trouver du travail et, ne réussissant pas à gagner sa vie, décide de tenter sa chance en Europe ? Doit-on le considérer comme un migrant économique ou climatique ?

- **De la nécessité d'une approche systémique : s'attaquer aux causes tout en accompagnement les exilés**

On le voit donc, bien que dans certains cas la cause environnementale des migrations soit évidente, dans d'autres, il existe des motifs interdépendants qui rendent le phénomène plus complexe : il devient alors plus difficile de démêler les causes de départ pour isoler le motif environnemental. Cela prend du temps et exige une action commune de tous les Etats.

Ainsi, en attendant qu'un consensus politique se dessine, les entreprises mécènes s'engagent pour lutter contre le changement climatique et aider ceux qui en sont déjà victimes : accompagnement des exilés, soutiens de la recherche sur le climat, développement de l'agriculture durable, accès aux ressources naturelles, lutte contre la précarité énergétique, aides humanitaires en cas de catastrophes naturelles, etc…

3 leviers d'action pour lutter contre le changement climatique et gérer ses conséquences

Faut-il percevoir les mouvements migratoires comme un échec des politiques d'atténuation ou comme une modalité d'adaptation ?

© Admical

Finalement, tous ces domaines sont liés au changement climatique et à ses conséquences, notamment migratoires… alors pourquoi ne pas communiquer directement sur ce thème ? D'abord car une entreprise mécène cherche à donner du sens à son engagement, que ce soit au travers de ses valeurs, de son histoire ou de ses activités. Ainsi, il est important de garder un axe clair permettant de cadrer la politique de mécénat, et il est plus aisé de le faire avec des domaines d'actions bien identifiés. Par ailleurs, cette question est si complexe et implique tellement d'acteurs qu'il est difficile d'avoir une vision claire de tous les enjeux pour communiquer correctement. Ainsi, même si elles ne le revendiquent pas, les entreprises mécènes jouent pour autant un rôle déterminant dans l'aide aux déplacés climatiques.

Diane Abel

Responsable éditorial et des études

Pour aller plus loin :

Découvrez la *Platform on Disaster Deplacement* créée suite à l'Initiative Nansen

Carbon Tracker : les majors pétrolières ont approuvé 50 milliards de dollars de projets incompatibles avec l'objectif « bien en-dessous de 2°C »

Pour atteindre les objectifs climatiques dans un scénario de réchauffement à 1,6°C d'ici 2100, la demande de combustibles fossiles devra diminuer et seuls les projets aux coûts les plus bas – en-dessous de 40 dollars le baril – généreront un rendement satisfaisant, selon une étude de Carbon Tracker, publiée le 6 septembre. Et pourtant, les principales entreprises pétrolières et gazières continuent d'investir à rebours de ce constat. Entre 2019 et 2030, elles vont investir près de 50 milliards de dollars dans des projets qui sont incompatibles avec l'Accord de Paris.

Carbon Tracker a calculé que 83 % des dépenses d'investissement 2019-2030 pour les nouveaux projets pétroliers et gaziers sont susceptibles de devenir des actifs échoués dans un scénario 1,6°C de réchauffement (le scénario le plus ambitieux de l'Agence Internationale de l'énergie). A 1,7-1,8°C de réchauffement, 60 % seraient toujours en risque.

Au total, ce sont donc une vingtaine de mégaprojets qui sont identifiés comme incompatibles avec l'Accord de Paris et nécessitant un prix du baril d'au moins 60 dollars pour être effectivement rentables.

Figure : principaux projets incompatibles avec l'Accord de Paris

Project	Resource theme	2019-2030 capex	Country	Partners (* denotes operator)
LNG Canada T1	Conventional (land/shelf)	$6.5 bn	Canada	**Shell***, Petronas, Mitsubishi Corp, Korea Gas, PetroChina
LNG Canada T2	Conventional (land/shelf)	$6.5 bn	Canada	**Shell***, Petronas, Mitsubishi Corp, Korea Gas, PetroChina
Gorgon/Jansz Stage 2	Deep water	$3.6 bn	Australia	**Shell**, **Chevron***, **ExxonMobil**, Osaka Gas, Tokyo Gas, Chubu Electric
Aspen Phase 1	Oil sands	$2.6 bn	Canada	**ExxonMobil***, Imperial Oil
Amoca FFD	Conventional (land/shelf)	$1.4 bn	Mexico	**Eni***, Qatar Petroleum
Zinia 2	Deep water	$1.3 bn	Angola	**BP**, **ExxonMobil**, **Total***, **Equinor**

Carbon Tracker

Source: Rystad Energy, CTI analysis

Parmi ces projets, on trouve celui d'Aspen sur l'exploitation des sables bitumineux porté par ExxonMobil au Canada, d'une valeur de 2,6 milliards de dollars. Selon les estimations de Carbon Tracker, celui-ci nécessitera un prix du pétrole de plus de 80 $ le baril pour un rendement de 15 %. ExxonMobil apparaît ainsi comme l'entreprise la plus exposée au risque climatique avec 90 % de ses investissements d'ici 2030 incompatibles avec l'Accord de Paris.

Figure : entreprises dont les projets sont les plus exposés au respect des engagements de l'Accord de Paris

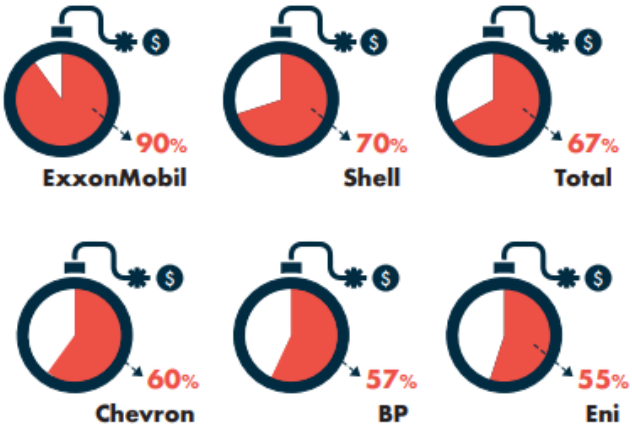

Source : Carbon Tracker

Dans le palmarès, Total ne fait pas non plus bonne figure avec 67% de ses investissements considérés comme à risque dans un scénario 1,6°C, juste derrière Shell. La major française est notamment pointée du doigt pour le projet Zinia 2 d'offshore profond en Angola, d'une valeur totale de 1,3 milliard de dollars. Shell pour un projet géant de gaz naturel liquéfié (GNL) au Canada, pour 13 milliards de dollars. Chevron, BP et Eni sont aussi concernés, avec entre 55 et 60 % de leur Capex exposé.

Selon Carbon Tracker, aucun nouveau projet de sables bitumineux n'est cohérent avec les objectifs climatiques pris à Paris en 2015. La plupart des projets en Arctique sont coûteux et à haut risque. L'investissement dans l'huile de schiste est également très sensible à la demande. Dans un scénario 2.7°C (scénario business as usual de l'AIE), il faudra investir 1,1 milliard de dollars dans le monde, mais ce chiffre chute de 90 % à seulement 0,1 milliard de dollars dans un scénario à 1,6°C.

Le think-tank alerte sur le fait que les sociétés pétrolières et gazières risquent ainsi de perdre 2200 milliards de dollars d'ici 2030 en fondant leurs décisions d'investissement sur un scénario Business as usual. Il interpelle notamment les investisseurs, au moment où ces derniers - avec la société civile - font de plus en plus pression sur la direction des entreprises pour qu'elles prennent en compte l'urgence climatique (voir par ailleurs).[10]

Un premier Green Bond à 100 ans !

SNCF Réseau voit loin. La filiale de la SNCF en charge de la gestion des infrastructures de voies ferrées vient de s'endetter sur… 100 ans, au moyen d'une obligation verte, (Green Bond). Cet outil permet de financer la transition écologique. L'entreprise publique a emprunté 100 millions d'euros, auprès d'un

[10] Carbon Tracker : les majors pétrolières ont approuvé 50 milliards de dollars de projets incompatibles avec l'objectif « bien en-dessous de 2°C » - pour en savoir plus :

- https://www.carbontracker.org/reports/breaking-the-habit/
- https://www.novethic.fr/actualite/energie/energies-fossiles/isr-rse/les-majors-petrolieres-ont-approuve-50-milliards-de-dollars-de-projets-incompatibles-avec-l-accord-de-paris-147664.html

seul investisseur qui ne dévoile pas son identité, pour financer l'entretien des lignes ferroviaires existantes et la construction de nouvelles.

Ces emprunts obligataires sur 100 ans ne sont pas une nouveauté auprès des investisseurs. La SNCF réseau avait d'ailleurs déjà émis une obligation sur un siècle en 2015, pour un montant de 25 millions d'euros. Plusieurs autres entreprises ont également fait des emprunts aussi longs, comme EDF, ou des États comme la Belgique ou l'Irlande. La nouveauté tient au caractère « vert » de l'opération.

Jusqu'à l'annonce de SNCF Réseau le 14 août dernier, le record de maturité pour les Green bonds était détenu par Energias de Portugal et Energie Baden-Württemberg qui ont emprunté sur 60 ans. La maturité exceptionnellement longue de l'obligation verte de SNCF Réseau semble rapprocher les pratiques du marché des obligations vertes de celles du marché des obligations traditionnelles. Les outils de financement durables attirent en effet de plus en plus d'investisseurs, qui veulent investir dans des solutions pour une économie bas carbone. Le fait que les maturités s'allongent pour les dettes vertes répond finalement à leur objet même, qui vise à financer un monde plus résilient sur le long terme.

Pourquoi emprunter sur un siècle ? Les infrastructures gérées par l'entité publique sont là pour durer. SNCF Réseau veut donc allonger sa dette pour la coller avec la durée de vie des lignes de chemin de fer. Elle justifie par ailleurs le côté « vert » de son emprunt par sa volonté de financer la mobilité durable des Français, moins émettrice de gaz à effet de serre.

L'entreprise publique emprunte donc en général à long terme, les précédentes obligations vertes émises ces dernières années atteignant ainsi des maturités jusqu'à 30 ans. Les dépenses prévues dans le cadre de l'emprunt effectué en août concernent ainsi la maintenance, l'amélioration et l'optimisation énergétiques des voies ferroviaires, et des investissements pour la construction de nouvelles voies ou l'extension de voies existantes.

SNCF Réseau profite en outre d'un environnement de taux bas voire négatifs, qui pousse les investisseurs à rechercher des maturités plus longues. Le coupon de l'obligation verte (les intérêts que devra verser l'emprunteur pendant toute la durée de l'obligation) reste toutefois très bas, à 1,425 %.

L'émission d'une obligation verte est plus complexe qu'une obligation traditionnelle, car il faut pouvoir justifier le caractère durable de l'investissement et en rendre compte régulièrement aux investisseurs.

SNCF Réseau a déjà émis plusieurs Green Bonds depuis 2016, pour un montant total d'encours de 5,4 milliards d'euros, l'entreprise est le deuxième plus gros émetteur français de Green bonds et le septième mondial. Sa méthodologie est donc rodée, validée notamment par la Climate Bond Initiative (CBI). Selon l'entreprise publique, les projets financés par les Green bonds émis entre 2016 et 2018 doivent permettre d'éviter 8,8 millions de tonnes équivalent CO_2 sur les 40 prochaines années.

En juin dernier, la France a repris son titre de championne du monde de la finance verte. Au premier semestre, d'après le classement publié par l'organisation à but non lucratif britannique Climate Bonds Initiative, le premier pays émetteur d'obligations vertes depuis le début de l'année était la France avec 15,3 milliards de dollars (environ 13,4 milliards d'euros). Elle supplante ainsi les Etats-Unis et les Pays-Bas. [11]

[11] Un premier Green Bond à 100 ans ! – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/actualite/finance-durable/isr-rse/trois-questions-sur-le-premier-green-bond-a-100-ans-emis-par-sncf-reseau-147632.html
- https://www.novethic.fr/actualite/finance-durable/isr-rse/sncf-reseau-veut-etre-la-locomotive-mondiale-sur-le-reporting-des-programmes-green-bonds-144927.html
- https://www.sncf.com/fr/groupe/newsroom/green-bond-100-ans-sncf-reseau

L’ESS en mouvement

ASSOCIATION ET ENTREPRENEURIAT : QUAND LA CONFUSION REGNE A TOUS LES ETAGES (INSTITUT ISBL) 19

FAMILLES SOLIDAIRES : DES LOGEMENTS ACCOMPAGNES POUR PERSONNES VULNERABLES 23

ENTRETIEN AVEC FRANCK BILLEAU, FONDATEUR DU RESEAU ECO HABITAT 24

Association et entrepreneuriat : quand la confusion règne à tous les étages (Institut ISBL)

En partenariat avec :

INSTITUT ISBL

Décidément, la notion d'entreprise demeure incomprise à tous les niveaux. Certes, pour une bonne part, cela tient au fait que ce concept essentiellement économique reste encore fortement influencé par notre Code de commerce datant de 1807 – et par conséquent l'enseignement qui en découle dans les universités et les grandes écoles – qui assimile quasi systématiquement entreprise et société commerciale. En réalité, il n'en est rien et la seule définition juridique donnée de la notion d'entrepreneuriat[12] montre que, sans se dévoyer, le secteur associatif a bien un rôle à jouer dans ce domaine, contrairement à ce que s'ingénie à nous faire croire certains, par incompréhension des véritables enjeux, simple maladresse ou pour des raisons purement idéologiques.

LE HAUT COMMISSAIRE A LA VIE ASSOCIATIVE (HCVA) S'INTERROGE SUR LA COEXISTENCE DES DIFFERENTS MODES D'ENTREPRENDRE

Dans deux rapports successifs du 28 mars 2017[13] et 02 juillet 2019[14], le HCVA s'interroge sur la complémentarité de l'entrepreneuriat social avec le secteur associatif ainsi que sur le rôle et la place des associations dans le contexte des nouveaux modèles d'entreprise. Cet intérêt manifeste pour ces questions démontre que le rôle actuellement joué par ce secteur dans la sphère économique voire même commerciale interpelle. Et pour cause, dans sa dernière étude Viviane Tchernonog[15] démontre que la part des recettes d'activités est devenue très largement majoritaire dans les ressources du secteur associatif (en 2005, elles représentaient 49% des ressources, contre 61% en 2011 et 66% en 2017). Depuis la promulgation de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS)[16], se pose également la question de la coexistence au sein même de l'ESS des différents acteurs appartenant à ce nouveau périmètre d'entreprise. Comment différencier le secteur associatif de l'entrepreneuriat social ? Quelles sont leurs spécificités propres ? Comment au sein de ce même périmètre faire coexister ces différents modèles d'entreprise et ainsi souligner « *la complémentarité de chacun dont l'action est toujours au service de l'intérêt général ?* »[17]. Dans son dernier rapport, le HCVA va même plus loin en questionnant la place des interventions désintéressées dans l'économie. Dans un contexte européen fondé sur le principe de libre échange et une appréhension objective du concept d'entreprise[18], comment faire en sorte que l'association à caractère économique puisse tirer son épingle du jeu ? Comment rendre compatible le droit communautaire avec le droit national en matière de subventionnement, de marchés publics et de reconnaissance des initiatives citoyennes ? Comment desserrer l'étau du sacro-saint principe de libre concurrence pour aménager au bénéfice des entreprises à but non lucratif un statut d'exception, ce qui « *ne signifie pas nécessairement un statut*

[12] CJCE, 23 avr. 1993, Höfner et Helser, C-41/90, Rec. p. 1979
[13] HCVA, Les associations et l'entrepreneuriat social, rapport, 28 mars 2017
[14] HCVA, Rôle et place des associations dans le contexte des nouveaux modèles d'entreprise : comment répondre aux défis sociétaux, rapport, 2 juillet 2019
[15] V. Tchernonog L. Prouteau, Le paysage associatif : mesures et évolutions, 3ème éd. Juris associations, mai 2019
[16] L. 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (JO du 1er août)
[17] Lettre de mission de P. Kanner au HCVA du 03 janv. 2017 : alors même que le rapprochement entre ESS et intérêt général n'apparaît pas évident
[18] CJCE, 13 juill. 1962, Mannesmann AG c./ Aut. 19/61 : Rec. p. 677

privilégié »[19]. Dans une période de profonde remise en question du système capitaliste en raison des multiples dérives qu'il génère (inégalités sociales, pauvreté, dérèglement climatiques, montée des nationalismes…), les réponses à ces interrogations sont d'une extrême importance en ce qu'elles doivent nous permettre de solutionner ces multiples défis sociétaux auxquels sont actuellement confrontés nos systèmes démocratiques contemporains. En tout état de cause, cela suppose une approche complexe de la notion d'économie bien loin du monopole réservé aux commerçants, et par conséquent à l'entrepreneuriat lucratif tel qu'organisé par notre Code de commerce datant de 1807.

FAUT-IL POUR AUTANT EN CONCLURE QUE LES ASSOCIATIONS NE SONT PAS (ENCORE) DES ENTREPRISES ?

En tout état de cause, une telle affirmation[20] est non seulement contraire au droit actuel mais constitue assurément une contre-vérité, à rebrousse-poil des évolutions actuelles de l'économie de marché. En effet, faut-il rappeler que par deux fois le Conseil constitutionnel en 2006[21] a reconnu la qualité d'entreprise à l'association à caractère économique ? Faut-il rappeler que la plus haute juridiction de l'ordre civil[22] confirme régulièrement la pleine capacité dont dispose le secteur associatif pour exercer des activités économiques et commerciales et que l'administration fiscale a réaffirmé en 1998[23] « *le principe selon lequel il est légitime qu'un organisme sans but lucratif dégage, dans le cadre de son activité, des excédents, reflets d'une gestion saine et prudente.* » Dans ces conditions, continuer à nier la capacité entrepreneuriale des associations revient ni plus ni moins à remettre en cause l'existence même de l'ESS, voire même la liberté d'association dans la mesure où ces organismes à but non lucratif peuvent exercer tout type d'activités, à l'exception de celles contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs[24].

Loin d'en arriver à une telle conclusion, le rapport du HCVA de 2019 met au contraire l'accent de façon fort pertinente sur « *la confusion* » qui actuellement est en train de s'opérer entre entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS)[25], entreprise à missions[26] et entreprise de l'ESS (composée à 80% par des associations à caractère économique). En attirant notre attention sur ce « *paysage embrumé* » qui découle directement de la multiplication des formes entrepreneuriales, cette instance de consultation nous alerte sur l'importance du travail pédagogique qui va devoir être fait afin d'éviter tout amalgame entre ces différentes modes d'entreprendre qui, irrémédiablement, conduirait à une banalisation de l'action (économique) associative. Par ailleurs, cette même instance s'interroge sur le traitement réservé à chacun d'entre eux, au moment même où les entreprises capitalistes agréées ESUS commencent elles-aussi à revendiquer leur droit à bénéficier de la manne financière liée au mécénat[27].

---

[19] M. Malaurie, Plaidoyer en faveur des associations, D. 1992, chron. P. 274

[20] M. Lulek, Les associations ne sont pas (encore) des entreprises, Rev. Associations mode d'emploi, n°211, août-sept. 2019, p. 4-5

[21] Cons. const., décis. n° 2006-20/21 du 20 juill. 2006 ; Cons. const., décis. n° 2006/22 du 26 oct. 2006

[22] Cass. 17 mars 1981, Institut musulman de la Mosquée de Paris, 1983, p. 23 ; Cass. com. 18 janv. 1985, Club de chasse du Vert-Galand, Bull. civ. IV, n°59 ; voir égal. Cass. com. 18 janv. 1988, Foyer Léo-Lagrange, JCP N, I n°43-44, p. 335 et s.

[23] BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20-20170607, § 630

[24] L. 1er juill. 1901, art. 3

[25] L. 2014-856, préc. art. 11

[26] C. civ. art. 1833 modifié par la L. n°2019-486 du 22 mai 2019, art. 169 dite Loi « PACTE » ; voir égal. Tribune collectif, Loi Pacte : le projet de société à mission est « une fausse bonne idée », Le Monde, Idées entreprises, 15 mars 2019

[27] HCVA, rapport 2 juill. 2019, préc. p. 28 et s.

Un tel « *brouillage* » est-il la résultante naturelle d'un monde entrepreneurial en pleine mutation (en raison des défis sociétaux à relever) ou simplement orchestré par des intérêts particuliers dans l'unique but de contrecarrer l'irrésistible ascension de l'ESS (et ainsi limiter les « *parts de marché* » que cette nouvelle économie ne cesse de grignoter sur l' « ancien monde ») ? Autrement dit, sommes-nous en train d'assister à une mutation profonde du modèle capitaliste dominant ou tout simplement à ses derniers soubresauts visant à empêcher ou ralentir l'émergence d'un nouveau paradigme économique fondé sur la création durable et collective de richesses (monétaires et non-monétaires) dans la perspective d'une meilleure répartition[28] ? En tout état de cause, affirmer que les associations ne sont pas (encore) des entreprises ne sert pas la cause de l'ESS. De la même façon, évoquer le modèle entrepreneurial associatif uniquement en termes de « risque » ne renvoie pas un signal positif aux associations actuellement en mal de ressources. Aussi, en affirmant que « *la principale source d'inquiétude est que [le modèle entrepreneurial associatif] conduise à un resserrement du champ des modes d'action possibles sous la forme exclusive d'une entreprise version pro business et d'une régulation des activités humaines orientée essentiellement vers le marché* »[29], pareil message nous semble particulièrement maladroit. En effet, nier définitivement cette possibilité offerte aux associations d'intervenir dans le monde des affaires, nous semble être des prises de position globalement contre-productives en ce que cela revient, en définitive, à laisser le champ libre au système libéral capitalistique qui actuellement sévit pratiquement partout sur notre planète pour les résultats que l'on connaît désormais.

POURQUOI CE NOUVEAU MODELE D'ENTREPRISE (ASSOCIATIVE) N'EST PAS MIEUX SOUTENU PAR LE GOUVERNEMENT ACTUEL ?

Dans son rapport de 2017, le HCVA mettait en exergue les « *spécificités méritoires* »[30] de l'entreprise associative dans un monde des affaires actuellement totalement déshumanisé : pouvoirs des membres qui ne peuvent s'approprier le patrimoine de l'association, absence de capital[31]– et par conséquent de rémunération du capital – et absence de partage de bénéfices (entre les membres) qui doivent obligatoirement être réinvestis dans l'association au bénéfice de tous (membres, usagers, bénéficiaires). A cela, doit-on ajouter cette capacité des associations à dégager des résultats à partir d'activités économiques d'« utilité sociale »[32] – ce type d'activités doit clairement être distingué des activités commerciales lucratives[33] – sans craindre une remise en question de leur statut d'organisme sans but lucratif et ainsi une fiscalisation aux impôts commerciaux (IS et TVA).

[28] Si dans son dernier ouvrage Capital et Idéologie (éd. Le Seuil, sept. 2019) T. Pikety préconise, pour lutter contre les inégalités, une taxation pouvant aller jusqu'à 90% des revenus les plus importants et évoque l'idée de s'orienter vers un « *socialisme participatif* », nous préconisons pour notre part de favoriser les modèles économiques interdisant ou limitant l'appropriation privative des résultats de l'entreprise

[29] Interview H. Noguès, Rev. Associations mode d'emploi, préc., p. 5

[30] F. Bloch-Lainé, Faire société : les associations au cœur du social, Ed. La découverte Syros, collec. Aternatives sociales, sept. 1999

[31] A ce propos, le HCVA précise dans son rapport de 2017 (p. 20) que « *ne pouvant se tourner vers des capitaux privés, les responsables associatifs se sont donc tournés vers l'Etat et les collectivités dont c'est la vocation naturelle de prendre en charge ce qui ne relève pas du marché, ainsi que vers des mécanismes de répartition sociale.* »

[32] BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20 préc., § 590 – 610 : en situation de concurrence avec un autre opérateur assujetti aux impôts commerciaux, cette notion fiscale est caractérisée dès lors que l'activité économique associative remplit alternativement l'un ou l'autre des critères du produit (« *est d'utilité sociale, l'activité qui tend à satisfaire un besoin qui n'est ni pris en compte par le marché ou qui l'est de façon peu satisfaisante* ») ou du public (« *sont susceptibles d'être d'utilité sociale, les actes payants réalisés principalement au profit de personnes justifiant l'octroi d'avantages particuliers au vu de leur situation économique et sociale* »).

[33] C. Amblard, Activités économiques et commerciales des associations, Lamy associations, Etude 246

Certes, cette nouvelle approche du secteur associatif commande de s'ouvrir, y compris de la part des dirigeants, à de nouveaux modes de gouvernance[34]. Elle demande aussi et surtout une maîtrise des modes de gestion complexes basés sur une hybridation des ressources (monétaires – non monétaires ; publiques – privées ; lucratives – non-lucratives) et une imbrication des statuts (association, filiale, fonds de dotation)[35] au service d' « *un objectif socialement intéressé* »[36].

C'est précisément cet ensemble de spécificités qui doit être préservé et, mieux encore, développé pour aboutir à un système économique plus égalitaire, au sens où il doit contribuer à la réduction des inégalités. Par ailleurs, cette démarche consistant à créer collectivement de la richesse en dehors de toute optique de rémunération (à court-terme) du capital, d'appropriation privative des résultats de l'entreprise, constitue assurément un « business model » économique véritablement révolutionnaire s'il venait à se développer de manière hégémonique. Qui plus est, cela remettrait l'Homme ainsi que la valeur travail au centre des enjeux véritables de l'entreprise. Enfin, cette nouvelle économie ne cesse de créer de la richesse (10% du PIB) et de l'emploi le plus souvent non délocalisable (10% des salariés en France).

Pourquoi dès lors le Gouvernement actuel accorde-t-il aussi peu d'attention à ces nouvelles voies exploratoires ? Le 07 septembre 2019, Gabriel Attal, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education et de la Jeunesse, annonçait qu'il accordait 28 millions d'euros en faveur du secteur associatif[37]. Un effort « *positif mais très insuffisant* » selon, Philippe Jahshan (Président du Mouvement associatif qui représente près de 600.000 associations). Dix jours plus tard, notre Président de la République annonçait une levée de 5 milliards d'euros pour financer un nombre très réduit de 25 « *start-up* »[38] (prétendument) à haut potentiel (dénommées dans le Jargon LRM « les licornes »), dont 1 milliard d'euros venant de la seule Banque Publique d'Investissement, cette filiale de la Caisse des dépôts qui précisément devait servir à financer l'ESS ![39] Et après avoir annoncé un grand plan pour le secteur associatif, qui aujourd'hui encore tarde à voir le jour, Gabriel Attal exhortait les associations à *« aller chercher davantage de financements privés.* » Interrogé sur cette déclaration, Philippe Jahshan se contentait finalement de répondre : « *(…) la croissance de l'activité commerciale (des associations) pose déjà des questions en termes de pérennité des missions mais aussi de sens de l'action. Elle embarque le monde associatif dans une activité marchande qui n'est pas son premier rôle, notre action devant rester non lucrative et orientée vers l'intérêt général.* »

Une position lacunaire pour le moins surprenante qui, en tout état de cause, apparaît bien loin des enjeux du moment.

Colas AMBLARD, Président de l'INSTITUT ISBL

Directeur des publications ISBL MAGAZINE

En savoir plus : **Colas Amblard : « *La gouvernance des entreprises associatives – Administration et fonctionnement* », Dalloz Juris associations Hors-Série, août 2019**

[34] C. Amblard, La gouvernance des entreprises associatives, Dalloz Juris associations Hors-Série, août 2019
[35] C. Amblard, Association « Holding » : L'entreprise du futur ? Juris associations Dalloz, n°525, 1er oct. 2015, pp. 37 à 39
[36] C. Amblard, La gouvernance des entreprises associatives, préc. p. 194 et s.
[37] C. Brigaudeau, Gabriel Attal : Nous débloquons 28 millions d'euros pour les petites associations, Le Parisien, 6 sept. 2019
[38] I. De Chevigny, Au fait, c'est quoi une start-up ? Capital, 10 août 2015
[39] T. Noisette, Start-up : Macron part à la chasse aux licornes, L'Obs, 18 septembre 2019

FAMILLES SOLIDAIRES : des logements accompagnés pour personnes vulnérables

Entretien avec les codirigeants de l’association FAMILLES SOLIDAIRES : Bernadette Paul-Cornu et Jean Ruch

Quelle est l’activité de FAMILLES SOLIDAIRES et son engagement ?

Le groupe associatif regroupe quatre entités fonctionnant en synergie : la foncière, le centre d’expertise, l’association, le fonds de dotation. Une vision commune les rassemble, celle d’offrir la possibilité aux personnes fragilisées par l’âge, la maladie et/ou le handicap, de vivre avec et comme les autres, dans un habitat partagé et accompagné. Des valeurs communes guident leurs missions complémentaires : le respect de l’unicité et de l’intégrité de la personne vulnérable, la solidarité et la responsabilité collective, la liberté de choix pour les personnes vulnérables et leurs aidants.

- **La foncière FAMILLES SOLIDAIRES** construit et loue ses propres opérations immobilières. Avec un million d’euros de capital social, l’entreprise contribue à créer une offre d’habitats inclusifs.
- **Le centre de formations et d’expertise** forme et conseille les porteurs de projet sur tout ou une partie de leurs projets, tout en réalisant l’ingénierie sociale des projets de la Foncière.
- **L’association** promeut le concept des habitats partagés et accompagnés, et innove dans la prise en compte des besoins évolutifs des personnes âgées, malades ou handicapées. Ses activités se développent notamment autour de l’Intermédiation Locative, de la collecte d’épargne solidaire.
- **Le fonds de dotation** vise à mobiliser tous les outils de la philanthropie au service de projets d’habitats inclusifs.

L’habitat inclusif est une 3ème voie entre le domicile classique et l’institution, comment et pourquoi le promouvoir ?

L'habitat partagé et accompagné, c’est un grand logement en colocation ou plusieurs logements regroupés autour d’espaces communs, mis à disposition des personnes handicapées et/ou âgées en perte d’autonomie. Les habitants choisissent d’y vivre, en partageant des espaces communs, et des services (aide humaine, courses, charges locatives…).

Face au double constat du vieillissement de la population avec des besoins d'aide et de soin grandissants, et celui de la baisse des financements publics pour la création d'établissement ou pour les aides individuelles, il est nécessaire d’imaginer de nouveaux dispositifs en faveur du maintien à domicile, partagé ou individuel, des personnes et leurs aidants.

La question du « pourquoi » est centrale : face aux modes d'accueil actuels, nous souhaitons proposer une voie complémentaire, créant ainsi un troisième choix pour nos proches, et pour nous également.

FAMILLES SOLIDAIRES partage son expertise en dispensant conseil et formation, pourquoi y recourir en tant que porteur de projet ?

Les aidants familiaux, souvent initiateurs des projets que nous accompagnons et développons, ont une bonne partie des réponses : connaissance des besoins, ancrage dans un écosystème local. Ils ont la conviction que cette forme de réponse, à taille humaine, représente l'avenir, mais que la complexité de mise en œuvre demande beaucoup de compétences simultanées, et des outils efficaces de gestion de projet, de financement.

Nous observons souvent un passage entre le statut d'aidant à celui de porteur de projet, voire à entrepreneur social. La professionnalisation des aidants, et plus largement des porteurs de projet nécessitera dans le futur de créer de nouveaux dispositifs finançant l'accompagnement, la formation et l'ingénierie sociale, pour garantir que les parties prenantes puissent construire leur propre projet.

Nous conseillons également les collectivités et associations gestionnaires dans une partie ou toute leur démarche projet.

FAMILLES SOLIDAIRES a la capacité d'intervenir dans les champs du handicap comme du grand âge, s'adaptant aux spécifiés des projets. Notre expertise permet d'accélérer les déploiements de projets, et d'accéder à une expertise 360° avec l'appui d'un réseau national.

Entretien avec Franck Billeau, Fondateur du réseau ECO HABITAT

Pouvez-vous nous décrire l'activité de réseau ECO HABITAT ?

Réseau ECO HABITAT (REH) a été créée en 2014 dans le sillage du Secours Catholique, pour accompagner les ménages en « précarité énergétique » dans le montage et la réalisation de travaux de rénovation « énergétiquement performants » de leur habitation (isolation notamment, mais aussi économies dans les usages d'électricité). L'objectif de l'association est de chercher à transformer l'aide financière apportée traditionnellement aux ménages par des associations caritatives ou les services sociaux des collectivités (aide qui sert à prendre en charge tout ou partie des impayés auprès des fournisseurs d'énergie) en investissement et en projet structurant pour les familles.

Les 5 années d'expérimentation sur le territoire de Picardie ont montré, par la nature et le nombre des opérations réalisées, que cette voie est prometteuse, notamment par les mécanismes d'innovation sociale qu'elle suscite. Mais elle nécessite, pour son développement, de diversifier les partenariats et

d'accroître les financements à mobiliser. Car les familles accompagnées relèvent de ce qu'il est convenu d'appeler un public « très social ».

Avec des moyens humains limités (l'équipe opérationnelle, longtemps limitée à deux salariés, est passée à 5 en fin 2018), REH a engagé 46 opérations de réhabilitation durant les 5 premières années, et en a préparé près de 110 pour des réalisations en 2019-2020. Le coût moyen de ces opérations est de 38.000 €, largement supérieur à la moyenne des travaux accompagnés par l'ANAH (18 000 €) : ce surcoût s'explique par le caractère très dégradé des habitations réhabilitées, et - pour une faible part - par la nature des matériaux utilisés (matériaux bio-sourcés, avec la recherche de fabrications locales, soutenue par des partenaires tels que Leroy Merlin).

Quelles sont les différentes parties prenantes du projet ?

La méthode de travail s'est appuyée sur la mise en réseau d'une communauté d'acteurs :

- Des **bénévoles** – pour leur plus grande part issus du Secours Catholique – accompagnent les opérations, de la détection jusqu'au suivi du résultat, en passant par le suivi des travaux : cet élément constitue le lien de confiance essentiel pour les ménages aidés. C'est ainsi que 50 équipes du Secours Catholique ont été mobilisées en Picardie, au travers notamment de sessions de formation (18 sessions, 150 bénévoles formés).
- Un **conseil d'administration « pluriculturel »**, composé de professionnels du bâtiment, de militants associatifs, de spécialistes du logement, ou de personnes ayant une expérience administrative, permet de développer des regards croisés sur les enjeux sociaux, énergétiques et environnementaux.
- Des **financeurs publics et privés** (associations et fondations) ont permis de couvrir le coût des travaux (ANAH, Picardie Pass Rénovation, Secours Catholique, caisses de Retraite) et les dépenses de fonctionnement (Ademe, Conseil Régional de Picardie et Hauts de France, Fondation « la France s'engage », AG2R La Mondiale...).
- Des **entreprises artisanales** se sont engagées, malgré les difficultés liées à la nature technique des opérations, aux conditions de leur mise en œuvre et aux incertitudes quant au financement. De même des fournisseurs, sensibles à la démarche, ont accepté de laisser une part de leurs marges pour faciliter le bouclage d'opérations (Leroy Merlin notamment).

Réseau ECO HABITAT a également fait appel à une entreprise d'insertion, Le Chênelet, pour répondre aux besoins de travaux de familles accompagnées dans leur projet.

Quel est votre public cible ? Quel est l'impact de votre projet ?

Le revenu fiscal de référence moyen des ménages accompagnés est de 18 646 € pour une famille de 3 personnes. En comparaison, le barème ANAH pour 3 personnes est de 25 517 €, soit une différence de 27%. Ces chiffres peuvent traduire le fait que les ménages identifiés (250) et accompagnés (156 : 46% d'actifs, 54 % retraités) par les bénévoles du Secours Catholique ont une caractéristique socio-économique bien spécifique au regard de la population qui entre habituellement dans les dispositifs de l'Anah. En effet, 90 % des ménages accompagnés sont des ménages qui étaient en privation absolue de chauffage, ou vivant avec une température souvent proche de 15 ° en hiver (voir moins). 75 % des habitations sont dans un état d'insalubrité.

Par conséquent, les travaux d'amélioration thermique des habitations ne permettent pas de réaliser des économies financières substantielles. Mais d'autres impacts ne sont pas absents de la démarche : en terme sanitaires certes, mais aussi en termes économiques et sociaux. Habiter un logement digne

permet de reconquérir « l'estime de soi », et cette « estime de soi » a permis à 15 personnes accompagnées depuis 2015 de retrouver un emploi.

Quels sont les projets de développement pour réseau ECO HABITAT ?

Cette capacité qu'a réseau ECO HABITAT à rejoindre les ménages « très précaires » intéresse l'ANAH avec laquelle se finalise un Contrat à Impact Social. L'objectif d'un tel contrat est de mettre en place des outils de financement réunissant des entrepreneurs sociaux (publics et privés) pour financer des opérations qui permettront à la collectivité de réduire des dépenses sociales à terme.

Les étapes franchies permettent aujourd'hui de chercher à développer le dispositif : des demandes d'intervention se multiplient, provenant maintenant de l'ensemble du territoire des Hauts de France. L’expérience de réseau ECO HABITAT est d’ailleurs pris en exemple dans le Plan Pauvreté porté le Ministère des Affaires Sociales.

Ce développement nécessite de respecter les principes et les méthodes d'intervention qui ont été éprouvés, mais aussi d'**étendre les partenariats pour élargir la surface financière** : le montant des travaux dépassant les plafonds de l'ANAH, des innovations sont à trouver pour apporter des financements complémentaires, sous forme de dons ou d'avances remboursables. La mobilisation des bénévoles nécessite également des moyens financiers pour les déplacements et la formation : c'est dans ce sens qu'est étudié le Contrat à Impact Social :

- La **territorialisation** des interventions, en engageant des partenariats avec les intercommunalités : Si la « maille » de l'intervention sociale, en matière d'habitat, est départementale (DDT- ANAH, Conseils départementaux), il reste qu'une approche « de proximité » des interventions est plus engageante et opérante, notamment au travers des plateformes de rénovation énergétique (portées par les agglomérations) et les CCAS plus aptes à faire de la détection et du repérage.
- La **mobilisation de financements industriels et commerciaux**. Schneider Electric, Leroy Merlin, Rexel, mais aussi AG2R ont manifesté leur intérêt pour être associés à la démarche.
- L'expérimentation de mécanismes de **financement participatifs** territoriaux, qui pourraient être associés à des collectivités et à donateurs éprouvés tels que le Secours Catholique. La Région Haut de France et l'Ademe ont lancé un appel à manifestation d'intérêt en ce sens.

RSE et engagement des entreprises

181 ENTREPRISES S'ENGAGENT POUR UNE NOUVELLE DEFINITION DU « BUT D'UNE SOCIETE » 28

99 ENTREPRISES FRANÇAISES S'ENGAGENT CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 29

34 MULTINATIONALES S'ENGAGENT POUR FAIRE PROGRESSER LES DROITS HUMAINS DANS LEUR CHAINE DE VALEUR 30

UNE PRESSION ACCRUE DES ACTIONNAIRES DANS LA LUTTE CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE 31

181 entreprises s'engagent pour une nouvelle définition du « but d'une société »

Longtemps négligée, ou considérée comme un supplément d'âme de l'entreprise, la responsabilité sociétale (RSE) est aujourd'hui en passe de devenir l'élément constitutif de la société du 21ème siècle. Du moins dans les discours. Parmi les principes de base de son nouveau rôle : la remise en cause de la suprématie de l'actionnaire dans le partage de la valeur de l'entreprise. C'était l'un des objectifs du volet transformation des entreprises de la loi Pacte en France. C'est devenu l'un des nouveaux fers de lance des grands dirigeants d'entreprise, notamment américains.

Dans une déclaration publiée le 19 août, 181 grands patrons membres de la Business Roundtable, parmi lesquels les dirigeants d'Apple, Boeing, JP Morgan Chase, Johnson & Johnson, American Airlines ou Amazon, appellent à repenser le but même de l'entreprise.

Cette association, très influente dans le milieu des affaires, estime désormais que l'objet d'une société est de fournir de la valeur à l'ensemble des parties prenantes et non pas satisfaire les seuls actionnaires. Concrètement, les signataires s'engagent à « *fournir de la valeur à leurs clients, investir dans les employés*, *traiter équitablement et éthiquement les fournisseurs, soutenir les communautés dans lesquelles ils travaillent, protègent l'environnement et à générer de la valeur à long terme pour les actionnaires* ».

Il s'agit d'une petite révolution, car depuis 1978, la Business Roundtable publie régulièrement des principes de bonne gouvernance. Mais jusqu'à présent, chacun de ces documents insistait sur la primauté de l'actionnaire. Une vision alignée sur la pensée libérale, incarnée par l'économiste Milton Friedman, pour qui l'entreprise ne vise qu'à accroître ses profits pour ses propriétaires, les actionnaires.

Derrière ce changement de vision, de l'aveu même des grands patrons, il faut y voir les changements à l'œuvre dans la société (attentes de plus en plus fortes des citoyens, inégalités grandissantes, changement climatique, etc.) qui rendent nécessaires l'intégration des principes de la RSE dans le business model des entreprises.

L'idée fait son chemin depuis plusieurs années. En 2018, Larry Fink, le patron de BlackRock, le plus grand gestionnaire d'actifs du monde, avait déjà appelé les entreprises à travailler pour le bien commun. Avant de demander, en 2019, aux entreprises de se doter d'une raison d'être, expliquant que le but de l'entreprise n'est pas « *la recherche exclusive de bénéfices mais la force qui les anime* ».

Si la Business Roundtable répond à l'appel, la démarche est cependant inaboutie selon le World ressources Institute, un think-tank américain influent auprès des entreprises sur les questions environnementales et climatiques. Car cette vision de la responsabilité sociétale est déjà dépassée : la déclaration de la Business Roundtable s'apparente à la « grand-mère de la RSE », estiment ses experts. Pour être davantage à la pointe selon eux, il aurait au moins fallu intégrer l'économie circulaire, un

lobbying pro-climat ou la reconnaissance que les ressources desquelles dépendent les entreprises sont limitées.

Surtout, il reste déjà à traduire la déclaration dans les actes. Parmi les sociétés signataires, beaucoup sont régulièrement pointées du doigt pour des manquements aux engagements de la déclaration qu'ils ont signée tels que la rémunération équitable des employés, le traitement éthique des fournisseurs ou le respect de l'environnement.[40]

99 entreprises françaises s'engagent contre le changement climatique

Près de 100 entreprises représentant plus de 1 650 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 6 millions d'emplois dans le monde ont réaffirmé jeudi 29 août « *la nécessité de changer collectivement de cap en accélérant l'innovation et la recherche-développement à travers leurs investissements dans des solutions bas carbone, afin d'engager une baisse drastique des émissions de gaz à effet de serre de la planète* ». Ces engagements pour le climat ont été pris en marge de la Rencontre des entrepreneurs de France (REF), le nouveau format de l'université d'été de l'organisation patronale.

En décembre 2017, 91 entreprises avaient déjà pris des objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre en signant le French Business Climate Pledge (engagement des entreprises françaises pour le climat). Leurs investissements verts ont ainsi atteint 68 milliards d'euros en 2017 et 2018, alors que l'objectif initial était d'atteindre 60 milliards sur la période courant jusqu'en 2020. Cette année, l'initiative a été ralliée par 22 nouvelles entreprises, dont Capgemini, Casino, Europcar, Safran et Vivendi, mais 14 autres qui avaient signé des engagements en 2017 n'ont pas souhaité les renouveler cette année, dont Elior, Essilor ou encore la SNCF, selon un communiqué du Medef.

Huit nouveaux milliards d'euros dans le déploiement et la R&D des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le déploiement d'autres technologies bas carbones, et des pratiques agricoles durables. A cela s'ajoutent des investissements à hauteur de 10 milliards d'euros dans le nucléaire en développement et des investissements à hauteur de 18 milliards d'euros dans le gaz naturel comme énergie de transition, prévus sur la même période.[41]

[40] 181 entreprises s'engagent pour une nouvelle définition du « but d'une société » - pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/pour-jp-morgan-amazon-ou-apple-le-but-de-l-entreprise-n-est-plus-seulement-de-servir-l-actionnaire-147606.html
- https://www.novethic.fr/fileadmin/user_upload/tx_ausynovethicarticles/BH/Business-Roundtable-Statement-on-the-Purpose-of-a-Corporation-with-Signatures.pdf
- https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/les-pdg-americains-revendiquent-leur-responsabilite-sociale-1125266
- https://hbr.org/2019/08/is-the-business-roundtable-statement-just-empty-rhetoric

[41] 101 entreprises françaises s'engagent contre le changement climatique – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/101-entreprises-francaises-s-engagent-a-investir-pour-le-climat-147645.html
- https://www.medef.com/fr/communique-de-presse/article/french-business-climate-pledge-les-entreprises-francaises-engagees-pour-le-climat

34 multinationales s'engagent pour faire progresser les droits humains dans leur chaîne de valeur

Rendre les modèles d'affaires moins inégalitaires, c'est l'engagement pris lors du G7, par 34 multinationales. Emmenée par le PDG de Danone, Emmanuel Faber, parrainée par le président français Emmanuel Macron et soutenue de l'OCDE, l'initiative regroupe des entreprises de grande consommation, banques, assureurs et industriels représentent ensemble quatre millions de salariés et 1 000 milliards de chiffres d'affaires. On y trouve Ikea, JP Morgan Chase, Axa, Henkel, Unilever, BASF ou Veolia.

Baptisée B4IG, pour Business for Inclusive Growth (Les entreprises pour une croissance inclusive), la coalition s'est donnée pour but de faire en sorte que les avantages de la croissance économique soient plus largement partagés. Elle répond en cela de manière plus opérationnelle à plusieurs initiatives plus générales qui ont vu le jour récemment pour donner un rôle plus sociétal aux entreprises.

« *Les membres de la coalition B4IG s'attaqueront aux inégalités persistantes, réduiront les disparités régionales et lutteront contre la discrimination fondée sur le sexe* », assure la coalition. Parmi les engagements :

- Instaurer des revenus décents (living wage) pour les travailleurs de l'entreprise et de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement,
- Promouvoir la diversité au sein des conseils d'administration et des comités exécutifs des entreprises,
- Intégrer les réfugiés dans les entreprises,
- Mettre en place des programmes de formation pour aider les employés à s'adapter à l'avenir du travail,
- Soutenir financièrement les petites entreprises, etc.

Pour les y aider, un incubateur de modèles d'affaires va être mis en place. Certains des 50 programmes identifiés existent déjà, dans les pays développés, mais aussi émergents ou en développement. L'objectif est de leur faire changer d'échelle.

Troisième pilier, un forum permettant le financement de la croissance inclusive s'appuie sur des mécanismes de financement innovants entre les entreprises, les pouvoirs publics et les acteurs philanthropiques. La Fondation Gates est le premier partenaire. « *A ce jour, les montants investis atteignent le milliard d'euros* », détaille Emmanuel Faber.

L'initiative, lancée pour trois ans, va s'appuyer sur des mécanismes de financements innovants entre les entreprises, les pouvoirs publics et les acteurs philanthropiques. Le financement privé est annoncé comme tournant autour du milliard d'euros, notamment avec la Fondation Gates.

La question des inégalités avait en effet été annoncée comme le sujet phare de ce G7 présidé par la France, mais a finalement peu pesé face aux autres sujets comme l'Iran ou l'Amazonie. Leur augmentation dans de nombreux pays du monde fait peser une menace sur le soutien des populations au système économique actuel.

L'OCDE documente et sonne la sonnette d'alarme concernant l'accroissement des inégalités de revenus et des opportunités dans les pays membres depuis des décennies. Elles nuisent non seulement

à la cohésion sociale et à la confiance, mais entravent également la croissance en empêchant ces économies de tirer pleinement parti du talent de ses citoyens et de ses entreprises.[42]

Une pression accrue des actionnaires dans la lutte contre le dérèglement climatique

En 2019, les actionnaires des grandes entreprises et banques continuent de s'affirmer comme des acteurs à part entière dans la mobilisation de la société civile luttant contre le dérèglement climatique.

Cette année encore, les Assemblées Générales des entreprises ont été l'occasion de placer leurs attentes concernant les grands enjeux sociétaux sur le devant de la scène. Les entreprises pétrolières ont largement été visées par des résolutions de leurs actionnaires.

A titre d'exemple, les actionnaires de la firme britannique BP ont largement soutenu la résolution déposée par 58 investisseurs internationaux, représentant près de 10% du capital, pour rendre le pétrolier plus transparent sur ses émissions de gaz à effet de serre. Sept des 20 plus grands actionnaires de BP ont signé la résolution. Quelques heures avant l'AG, le président de BP a publié une tribune pour exprimer son soutien à la résolution : « *Nous allons pousser les actionnaires à soutenir la résolution (…) qui appelle à une plus grande transparence de la part de BP sur la manière dont notre stratégie est alignée avec les objectifs de l'accord de Paris de 2015 sur le changement climatique* ». Elle a été approuvée à 99,14% par les actionnaires de BP. Néanmoins, la résolution plus contraignante déposée par le groupe "Follow This" enjoignant l'entreprise à réduire ses émissions de l'exploration jusqu'à l'utilisation des produits par le consommateur final, n'a pas été adoptée.

Shell a fait l'objet d'une campagne similaire de la part de ses investisseurs. Les actionnaires réunis au sein de Follow This lui ont adressé une résolution pour la contraindre à accélérer la mise en œuvre des accords de Paris. Mais le groupe d'actionnaires a choisi de renoncer, estimant que Shell avait déjà fait des avancées dans le bon sens. La compagnie anglo-néerlandaise s'est en effet engagée à se fixer des objectifs de réduction nette d'émission de gaz à effet de serre, en prenant en compte les émissions de ses clients – objectifs critiqués par certaines ONG.

Les entreprises américaines subissent jusqu'ici moins de pression de la part de leurs actionnaires, et lorsqu'une mobilisation existe, elle aboutit plus rarement. Ainsi, plusieurs actionnaires d'Exxon Mobil avaient déposé une résolution l'obligeant à fixer des objectifs en termes de réduction de gaz à effet de serre, qui n'a pas été soumise au vote par l'entreprise. Exxon Mobil avait déposé une requête en ce sens auprès de la Securities and Exchange Commission, sur le motif que la résolution "interférait dans les responsabilités de management" du Conseil d'Administration. Le gendarme américain de la bourse a été convaincu et a autorisé l'entreprise à la rejeter en amont de son Assemblée Générale. Cette décision a ainsi permis à l'entreprise d'éviter les revendications de certains de ses actionnaires. Cependant, ce mois-ci, le fonds d'investissement Legal & General, l'un des actionnaires les plus importants d'ExxonMobil, a annoncé céder une importante part de ses actions et ouvrir des consultations avec ses partenaires, car il envisage un désinvestissement total, affirmant que l'entreprise ne parvenait pas à lutter contre le changement climatique. Par ailleurs, selon Bloomberg, plusieurs autres entreprises sont sur le point de désinvestir des compagnies énergétiques en raison de leur inaction pour le climat.

[42] 34 multinationales s'engagent pour faire progresser les droits humains dans leur chaîne de valeur – pour en savoir plus :
- https://www.oecd.org/inclusive-growth/businessforinclusivegrowth/
- https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/g7-34-multinationales-s-engagent-a-reduire-les-inegalites-dans-leur-business-models-147616.html
- https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/trente-quatre-multinationales-sengagent-contre-les-inegalites-1125966

Les actionnaires sont des acteurs particulièrement visés par les ONG lors des Assemblées Générales, signe de leur influence. Les actionnaires de la Société Générale, Natixis, et le Crédit Agricole ont été cette année les cibles des partisans du désinvestissement des énergies fossiles. Des militants ont ainsi profité de l'Assemblée Générale de la Société Générale pour prendre à partie la direction et les actionnaires, en posant des questions sur la stratégie climatique de la banque, notamment concernant ses investissements dans le gaz de schiste.

En outre, ils peuvent être également des alliés pour certaines ONG. L'organisation CDP (précédemment Carbon Disclosure Project aujourd'hui renommé Disclosure Insight Action) a publié ce mois-ci un rapport public sur sa campagne annuelle de non-divulgation, qui recueille auprès de 7000 entreprises des informations sur leurs pratiques environnementales. Dans le cadre de cette campagne, 88 investisseurs (dont HSBC Global Asset Management ou Candriam), représentant environ 10 000 milliards de dollars d'actifs, ont ciblé 707 entreprises pour ne pas avoir suffisamment communiqué de données sur le changement climatique, l'utilisation des ressources en eau et la déforestation, dont Exxon Mobil, Amazon et Volvo. Le CDP compte sur le poids de ces investisseurs pour contraindre les entreprises à plus de transparence et d'engagements en faveur du climat et de la biodiversité.[43]

[43] Une pression accrue des actionnaires dans la lutte contre le dérèglement climatique – adapté de :

- https://archipel-media.com/assemblees-generales-2019-les-actionnaires-continuent-daffirmer-leur-role-dans-la-lutte-contre-le-dereglement-climatique

Pour en savoir plus :

- https://www.cdp.net/fr/data
- https://www.novethic.fr/actualite/gouvernance-dentreprise/engagement-actionnarial/isr-rse/assemblees-generales-les-douze-resolutions-qui-agacent-les-entreprises-147320.html
- https://www.novethic.fr/actualite/finance-durable/isr-rse/le-president-de-bp-exhorte-ses-actionnaires-a-voter-pour-une-resolution-sur-le-climat-147281.html

Transformation digitale

ECOSIA : LE MONDE CONNECTE POUR UNE PLANETE MOINS POLLUEE (ADMICAL) 34

COMMENT LA FRANCE PEUT RATTRAPER SON RETARD SUR L'ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE DES PME (A. LETOWSKI) 36

Ecosia : le monde connecté pour une planète moins polluée (Admical)

En partenariat avec :

ADMICAL
ENTREPRENEURS DE MÉCÉNAT

Alors que la forêt amazonienne se meurt, le moteur de recherche Ecosia semble prendre une importance toute particulière. En utilisant les recherches effectuées par les internautes pour générer des dons, le moteur de recherche s'appuie sur une logistique simple et efficace. Son panel d'offre et son engagement ne cesse de s'agrandir, au profit de l'écologie.

Retour sur une entreprise solidaire qui s'attelle à reboiser la planète.

Vous avez certainement déjà entendu parler d'Ecosia, le moteur de recherche solidaire et écologique. Mais savez-vous vraiment comment il fonctionne ?

Comme tous les moteurs de recherche, c'est la publicité qui génère des revenus, mais chez Ecosia, on va plus loin : des achats solidaires, des réservations d'hôtels et maintenant une application pour smartphone. Tous ces outils participent aux missions prioritaires de l'entreprise : la reforestation et la compensation de l'empreinte carbone. Le moteur de recherche met donc en œuvre une palette de solutions pour répondre aux exigences de son engagement et de celles de ses salariés.

Ecosia : quésako ?

Ecosia est un moteur de recherche solidaire allemand, qui reverse 80% de ses bénéfices à des fins de reforestation mondiale. Plus exactement c'est un métamoteur de recherche. Cela signifie qu'il puise ses informations à travers un autre moteur de recherche : Bing. Un onglet Google est aussi disponible, mais il ne permet pas de générer des fonds pour planter des arbres.

Créé en 2009 par Christian Kroll, ce service est totalement gratuit pour les utilisateurs et génère des fonds à chaque recherche, notamment grâce aux encarts publicitaire (les *EcoAds*) de Yahoo !. En cliquant sur ces encarts l'utilisateur génère plus de revenus. Il est aussi totalement libre de les désinstaller. Le moteur de recherche est donc personnalisable et s'adapte au profil de son utilisateur.

L'internaute peut prolonger l'expérience Ecosia en installant des *EcoLinks* afin de générer des dons pour tout achat en ligne. Ecosia est partenaire de plusieurs sites internet marchands qui permettent aux utilisateurs de faire des dons en ligne à chaque achat. Lorsque le consommateur effectue une recherche via Ecosia, les *EcoLinks* s'affichent à côté des détaillants qui proposent cette option. Une fois l'*EcoLink* activé, un pourcentage de l'argent dépensé pour l'achat du produit (5% au maximum) est automatiquement reversé à Ecosia. Le consommateur fait un don sans dépenser un centime supplémentaire et le site marchand accroît sa cote de popularité.

L'engagement comme moteur de l'entreprise.

Grâce à son développement, l'entreprise a créé des emplois pour son siège mais aussi sur tous les sites où elle intervient, afin de missionner des personnes à la plantation des arbres.

En 2017, 22 personnes travaillaient au siège d'Ecosia à Berlin et des milliers de « planteurs » agissaient sur toute la planète.

L'entreprise a aussi à cœur de réduire les émissions de carbone, grâce à une politique qui met tout en œuvre pour neutraliser les émissions causées par les recherches effectuées, et notamment les appareils utilisés. C'est l'objectif de l'onglet Google qui permet d'assurer une navigation à un taux

neutre de carbone. Grâce à ces recherches, environ 20% des revenus publicitaires sont réservés à la compensation carbone de l'entreprise et des recherches, ainsi qu'à la rémunération des acteurs du projet tel que *Myclimate*. L'entreprise s'est donnée comme objectif de réduire 100% des émissions de CO2 émises par ses serveurs, ses infrastructures et ses locaux.

Sur les bénéfices issus des revenus publicitaires, 80% sont reversés à des ONG ou à des programmes de protection des forêts. C'est dans ce contexte qu'Ecosia s'est associé à WWF pour protéger les parcs nationaux brésiliens de Juruena et de Tumucumaque au Brésil.

Mais l'entreprise a soutenu plusieurs autres programmes de reforestation, et en février 2019, c'est environ 50 millions d'arbres qui ont été plantés au Brésil, au Burkina Faso, au Pérou, à Madagascar, en Indonésie, etc.

Les projets d'Ecosia

L'entreprise ne compte pas s'arrêter là. Récemment, grâce à la fonctionnalité *Ecosia Voyage*, l'entreprise s'est associée à des partenaires hôteliers, et chaque réservation contribuera à la plantation de 25 arbres (selon les tarifs de la réservation). La rémunération d'Ecosia passe par un système de commission que le partenaire s'engage à reverser à l'entreprise.

Fin août, l'entreprise communiquait sur une nouvelle mesure : la mise en place des congés pour le climat. Le principe est de permettre aux salariés souhaitant prendre part aux manifestations en faveur du climat, d'y participer sans avoir à poser de congés. Ecosia prolonge même son action en soutenant les initiatives et actes de ses salariés : « S'ils rencontrent des problèmes avec la justice, Ecosia les soutiendra et couvrira leurs frais. Si une désobéissance civile non violente et raisonnable devait conduire un employé d'Ecosia à être mis en détention, son temps derrière les barreaux sera considéré comme temps de travail ».[44] Ainsi, Ecosia prend des mesures concrètes pour faciliter l'activisme climatique. L'entreprise, en plus de financer des projets de reforestation, souhaite devenir un véritable acteur militant de la cause écologique, par le biais de ses salariés.

Enfin, pour prolonger et multiplier ses actions, le moteur de recherche est maintenant disponible sur smartphone. Au mois d'août 2019, plus de 5 millions de téléchargement avaient déjà été effectués. Grâce à cet outil, les actions environnementales sont à portée de tous.

[44] Blog.ecosia.org Ecosia Blog, post du 15 août 2019 « Ecosia takes radical steps to support climate activism »

Comment la France peut rattraper son retard sur l'accompagnement numérique des PME[45] (A. Letowski)

En partenariat avec André Letowski :

La révolution du digital est prise en compte dans les entreprises non spécialisée dans les nouvelles technologies, sans oublier ce qui fait leur force, leur cohérence stratégique et une sagesse dans la durée.

« Contrairement à une idée répandue, **les dirigeants interrogés sont loin d'être « nuls » en matière de technologies.** Une partie significative d'entre eux sont familiers de celles-ci, y compris pour certains de la programmation informatique au début de leur carrière. D'autres ont des compétences avérées en systèmes d'information, ce qui est assez différent mais demeure très utile dans le cadre de la transformation numérique des entreprises et de leur management. »

Le numérique est en retard tant dans les TPE/PME que chez les salariés, alors qu'il est un atout essentiel pour la croissance des entreprises et leur positionnement dans la concurrence.

⇒ Son contenu

Après avoir traité de ce qu'est la numérisation et l'enjeu essentiel qu'il représente, le rapport fait le constat de la difficulté à parvenir à cette transformation tant du côté entreprises (notamment les PME et TPE), que du côté salarié. Il développe les instances impliquées dans cette transformation (CCI, fédérations professionnelles, associations, start-ups conseil), tout en précisant le rôle des plateformes et les problèmes que cela pose. Le rapport s'interroge encore sur l'appui des Pouvoirs Publics (notamment l'État), ainsi que sur la couverture du territoire en termes de télécoms. Enfin, il propose d'observer les expériences étrangères, notamment Allemande, Danoise et la stratégie Européenne déployée.

⇒ un constat de l'ampleur du développement du numérique

♦ **Depuis 2010, le chiffre d'affaires du commerce de détail a augmenté de 18%, contre 160% pour le commerce électronique**. En cinq ans, de 2012 à 2018, le commerce en ligne a doublé, passant de 307 à 602Md€ au sein de l'Union européenne, Il reste toutefois marginal dans le volume total du commerce.

En France, sa part est passée de 4,2% en 2013 à 6,2% en 2018 pour atteindre 92,6Md€, en hausse de 13,4% par rapport à 2017 ; les 100Md€ devraient être dépassés en 2019.

---

[45] Inspiré du rapport *" L'accompagnement de la transition numérique des PME : comment la France peut-elle rattraper son retard ? "*
Sénat, rapport N°635, août 2019
Un rapport de plus de 200 pages, particulièrement documenté, qui débouche sur 14 recommandations.
Pour en savoir plus :

- https://www.senat.fr/notice-rapport/2018/r18-635-notice.html

1,5Md de commandes enregistrées (+20,7% par rapport à 2017) ; début 2019, 38,8 millions d'internautes avaient déjà effectué des achats en ligne, soit 87,5, 1,3 million de cyberacheteurs de plus en un an. **Globalement, les particuliers sont davantage numérisés que les entreprises françaises** (15ème rang sur 28 en Europe) : 2/3 des consommateurs français achètent en ligne alors que 15% seulement des PME vendent en ligne, contre 44% pour les grandes entreprises.

65% des Français réalisent de tels achats contre 53% des citoyens de l'Union européenne et une moyenne de 60% des citoyens des cinq économies principales de l'Union européenne.

♦ **Les craintes de disparition des emplois** du fait de la numérisation des entreprises ont été vives, mais semblent désormais plus mesurées ; on estime désormais qu'un emploi perdu en raison de la révolution numérique est compensé par 2,6 emplois créés : le problème est qu'ils ne le sont, ni dans le même secteur, ni dans le même pays que les emplois détruits. La montée en puissance d'internet aurait fait disparaître 500 000 emplois entre 1995 et 2010, mais en a également créé 1,2 million dans le même temps. Le solde net s'élève donc à 700 000 emplois créés, soit 1,4 emploi ajouté pour chaque emploi transféré d'un secteur traditionnel vers les activités issues du web.

Ce résultat correspond au quart des créations nettes d'emplois enregistrées en France sur cette période. L'impact sur le salariat et l'emploi est donc moins celui de la fin du travail qu'une immense transformation de l'emploi, touchant en priorité les métiers et tâches peu qualifiés.

Les emplois liés au numérique ne représentent que 2, 7 à 3, 7% du total des emplois en France, dans la fourchette basse de la moyenne des pays de l'OCDE. Les entreprises françaises dans leur ensemble sont comparativement peu numérisées (16ème rang en matière de numérisation de leurs processus) et, en dépit de son dynamisme entrepreneurial, notre pays peine à faire émerger des licornes : elles sont moitié moins nombreuses qu'en Allemagne et six fois moins qu'au Royaume-Uni.

⇒ Qu'en est-il des PME et du numérique en France ?

♦ En 2019, la France s'est classée en 15ème position sur les 28 États membres de l'Union européenne contre le 16ème rang en 2018, et le 14ème en 2016. Elle appartient au groupe qui obtient des « résultats moyens » et reste loin derrière les pays les plus performants de l'Union.

Pour Mc Kinsey, 63% des TPE françaises ont un site internet contre 91% en Allemagne et l'automatisation de la chaîne logistique n'a été engagée que par 25% des PME françaises (et 11% des TPE) contre 43% au Danemark (26% pour les TPE) ou 41% en Allemagne (21% pour les TPE). **Un tiers des dirigeants de ces TPE-PME ne sont pas à l'aise avec les outils numériques ; la majorité ne souhaite pas d'aide pour leur transition numérique** et un sur quatre ne pense pas qu'une telle évolution soit inéluctable d'ici 2025. La situation semble particulièrement préoccupante en matière de numérisation des achats.

♦ En septembre 2017, une enquête de terrain conduite par Bpi France auprès de 1 814 dirigeants de PME et d'ETI faisait apparaître que **la révolution numérique était subie, extérieure à l'entreprise, invisible et fondamentalement encore trop incomprise :** 45% des dirigeants n'avaient pas de vision de transformation numérique de leur entreprise et 73% avouaient qu'ils étaient très peu avancés dans la numérisation; 63% n'avaient pas établi de stratégie, 47% estimaient que l'impact sur leur entreprise ne sera pas majeur avant 5 ans et 20% que le temps de la transformation numérique n'était pas encore venu; **60% n'exploitaient pas les données liées à la vente ou à la relation client** alors qu'il s'agit,

comme on l'a vu, du « carburant » de l'économie numérique et qu'elle constitue une source de valeur. **Plus la dimension d'une entreprise est réduite, moins elle est susceptible d'offrir des solutions de vente en ligne ou d'intégrer des outils numériques efficients.**

Ce même rapport de Bpifrance évoquait « l'incompréhension des dirigeants de PME face au numérique ». Les causes du retard français semblent d'abord psychologiques, même si le manque de temps, de moyens financiers, de formation et de compétences jouent également.

♦ **Au total, trois profils se dégageaient :** 10% de chefs d'entreprises « conquérants », convaincus de la nécessité de cette transformation mais dont 39% se heurtent à des freins organisationnels, 38% de « sceptiques » qui restent à convaincre des impacts de la transformation numérique et, entre ces deux catégories, 52% "d'apprentis" qui s'y engagent mais manquent encore de moyens financiers (31%) ou de compétences (35%) pour la mener à bien.

♦ **Par ailleurs, quand elle existe, la numérisation n'irrigue pas suffisamment tous les services de l'entreprise et reste très orientée vers la communication**, la stratégie digitale des entreprises demeurant trop en silos. Si 73% des entreprises interrogées ont une équipe dédiée à la transformation numérique, seules 33% d'entre elles sont en interaction avec d'autres départements

♦ **Toutefois, un tournant semble s'être opéré en 2018 en ce qui concerne l'e-commerce** : la proportion des PME de plus de 5 salariés a doublé en trois ans (de 12% en 2015 à 25% en 2018) au détriment des entreprises unipersonnelles.

Ces PME sont, à 45%, implantées dans des villes de moins de 20 000 habitants ; 80% des chefs d'entreprise qui gèrent un site de e-commerce appartient à la tranche 35-64 ans ; 83 % de leurs sites sont rentables ou à l'équilibre.

Leur principale motivation est d'améliorer le service au client (55%) avant d'en conquérir de nouveaux (29%) ou d'optimiser les coûts (16%).

⇒ Quel impact positif apporte le numérique ?

♦ **80% constatent un impact de leur site sur leur magasin physique** contre 56% en 2016 ; 60% de ceux qui possèdent une boutique physique et une boutique en ligne ont vu leur chiffre d'affaires progresser de plus de 10%. Alors que 12% des entreprises françaises exportent, celles qui font du e-commerce sont 57% à le faire.

♦ **Une étude réalisée par l'ACSEL en avril 2019 souligne que les entreprises engagées dans leur transformation numérique ont 2,2 fois plus de chance d'être en croissance que celles qui n'ont entamé aucune transformation.** 77% (87% chez les ETI) jugent que le numérique participe à leur croissance ; au total, 34% des entreprises reconnaissent que le numérique contribue pour plus de 25% à leur croissance.

Les digital champions (pour 93% des PME), entreprises qui ont mis en place les bonnes pratiques et en tirent des bénéfices, déclarent à 64% avoir connu de meilleurs résultats en 2018, 19 points de plus que le total du panel ; ils prévoient à l'unanimité une croissance en 2019, contre 46% des autres entreprises.

Parmi les réseaux sociaux utilisés, si Facebook reste dominant (79% en 2018), Instagram perce (37% en 2018, contre 11% en 2016), tandis que Twitter régresse (20% en 2016, 15% en 2018).

⇒ Les difficultés rencontrées

♦ **La cybersécurité est l'une des principales failles du e-commerce**. Le cabinet PwC, dans son étude mondiale 2017, a estimé les pertes financières subies par les entreprises françaises en raison de problèmes de cybersécurité à 2,25M€ en moyenne, un chiffre en hausse de 50% par rapport à l'année précédente ; or 75% des failles identifiées sont humaines. Selon une autre étude de janvier 2019, 4 PME sur 10 ont subi des attaques informatiques : 24% du phishing, 20% un malware, 16% un rançongiciel et 6% une fraude au président.

♦ Selon une enquête sur l'illectronisme en France de juin 2018, commandée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, **19% des Français ont renoncé à faire « quelque chose » parce qu'il fallait utiliser internet, ce taux s'élevant à 32 % dans la catégorie artisans/commerçants/chefs d'entreprise**. Cela représente 13 millions de Français qui n'utilisent pas ou peu internet, dont 6,7 millions qui ne s'y connectent jamais. Il y a donc un grand besoin de formation.

La Commission européenne estime que 90% des emplois de l'Union européenne nécessitent au moins une culture numérique sommaire, 39% des actifs en sont dépourvus en France, soit le double du Danemark ou des Pays-Bas. **Il s'agit là d'un handicap critique d'employabilité autant que de productivité pour la France.**

♦ **Autre sujet, plus préoccupant, la pénurie de main d'œuvre**. Il manque d'ores et déjà (à l'horizon 2020) 80 000 emplois dans le domaine des technologies de l'information.

L'embauche de spécialistes du numérique reste complexe pour les entreprises, quelle que soit leur taille : parmi celles ayant essayé de le faire en 2016, 35% des PME et 46% des grandes entreprises ont eu des difficultés pour trouver la personne adaptée. Selon une estimation, de la DARES, 50 000 postes sont non pourvus dans le numérique et 191 000 postes seraient à pourvoir d'ici à 2022.

⇒ La politique publique

La politique publique s'est excessivement concentrée soit sur la création de conditions favorables à la création de start-up, soit sur le volet industriel de la numérisation de l'économie, délaissant trop longtemps les PME traditionnelles.

Cette politique publique a eu en effet trois caractéristiques : le rôle de l'État est très subsidiaire, laissant aux régions le soin de construire l'offre d'accompagnement ; la politique déployée se contente de vouloir numériser l'industrie existante sans inventer l'industrie du futur ; elle est centrée sur les 30 000 PME industrielles à moderniser d'ici 2022, ignorant les autres branches de l'économie, laissant de côté la majorité des PME/TPE.

Mutations du travail & des compétences

LES NORMES MASCULINES EN ENTREPRISE (ORSE) 41

CONCENTRATION PROGRESSIVE DES EMPLOIS AU PROFIT DE 9 METROPOLES (A. LETOWSKI) 44

Les normes masculines en entreprise (Orse)

En partenariat avec :

Le contexte : la réédition du guide et la conférence

La conférence du 5 novembre 2019 organisée par l'Orse (Observatoire de la RSE) sur la réédition du guide « Les normes masculines en entreprise » a donné lieu à de passionnantes discussions entre les auteures de l'étude, Sylviane Giampino, psychanalyste, spécialiste des questions de conciliation entre la vie professionnelle et familiale et Vice-Présidente du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age, et Brigitte Grésy, Présidente du Haut Conseil à l'Egalité Femmes-Hommes.

La réédition du guide et la conférence qui s'en est suivie se font dans le cadre d'une actualité marquée par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 transposant dans le Code du travail des éléments de la loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et accroissant ainsi les obligations en matière d'égalité professionnelle et salariale.

A l'occasion de la conférence, les intervenantes ont rappelé les changements opérés depuis la sortie du guide en 2012, à savoir l'instauration de quotas féminins et le constat selon lequel les femmes sont mieux écoutées. En effet, la question du sexisme n'est désormais plus taboue. De plus elles évoquent deux points de rupture importants laissant, signes d'une évolution est en cours. Le premier point se situe au niveau de l'ordre des priorités entre la vie familiale et la vie professionnelle : la famille est désormais devenue la priorité première. Le second point concerne la prise de parole des femmes qui sont de plus en plus souvent à l'origine de ce point de rupture.

Avec la sortie en 2012 de l'étude intitulée « Le poids des normes dites masculines sur la vie professionnelle et personnelle d'hommes du monde de l'entreprise », l'Orse s'était attaché à étudier les questions d'égalité professionnelle en donnant la parole aux hommes. Pour ce faire il avait été fait appel à l'expertise de Sylviane Giampino et Brigitte Grésy.

Le glissement des normes

Lors de la première parution, l'étude se basait sur les auditions d'une vingtaine de cadres masculins menées auprès de deux catégories de cadres, à savoir les cadres dirigeants, et des cadres trentenaires, actuellement en train de concilier leur vie professionnelle avec leur vie familiale. Lors des échanges, Sylviane Giampino a souligné que lorsque les pères entrent dans une paternité précoce, ceux-ci sont plus réceptifs aux problèmes que peuvent rencontrer leurs enfants ou adolescents.

Dans un premier temps, l'étude s'articule autour de 4 normes principales érigées par l'Institut Catalyst. A ce titre les expertes observent un « glissement des normes » dans la mesure où celles-ci sont toujours présentes mais leur perception, notamment par les hommes, a évolué :

1. **« Être un gagnant »**

Est qualifié de masculin tout comportement qui accroit la richesse, le prestige social ou le pouvoir. Ainsi se trouve légitimé, afin de gagner l'approbation des autres hommes, tout comportement de recherche d'une belle carrière, à de hauts niveaux de gouvernance, dans le monde économique ou politique.
Désormais la norme a évolué vers une notion d'« achievement », d'accomplissement de soi dans le travail afin de donner le meilleur de soi-même voire de s'épanouir, reformulée de façon positive afin d'ôter toute trace d'agressivité.

2. **« Ne jamais montrer une faille de l'armure »**

Il s'agit ici de se montrer dur de corps et d'esprit, à la fois en ne fuyant jamais la menace physique et en dissimulant les émotions telles que la crainte, la nervosité ou la tristesse.
Cette norme est dorénavant rejetée quasi unanimement et apparait même être antinomique avec les qualités d'un vrai leader. Pourtant, elle frappe aujourd'hui également les femmes à qui on reproche parfois des « attitudes masculines », une injonction à cacher leurs sentiments leur pèse aussi pour gravir les échelons.

3. **« Faire partie du clan »**

Cette règle de masculinité exige des hommes de gagner l'admiration et la camaraderie de leurs pairs, à la fois en montrant qu'ils préfèrent la compagnie des hommes mais aussi en participant à des passe-temps ou activités dites masculines.
A l'origine du co-optage, ce marqueur, rejeté par les hommes rencontrés, s'avère reconfiguré par un usage masculin quasi sacrificiel du temps. Ainsi la plus forte présence (aussi bien temporelle qu'en termes de disponibilité) des hommes dans l'entreprise contribue à les rapprocher. C'est dans cette norme que vient s'ancrer la culture du présentéisme et il convient d'observer que ce marqueur est également partagé par les femmes. Cependant, comme le fait remarquer Brigitte Grésy, le temps de travail est un marqueur d'égalité. Dans cette optique, elle suggère la mise en place d'un temps partiel progressif entre les parents dans le cadre du congé parental. Cette idée avait notamment déjà été avancée dans un avis publié le 13 septembre 2013 par le Haut Conseil à l'Egalité à travers la mise en place d'un « congé parentalité partagée ». De plus, un rapport publié le 26 février par le Haut Conseil de la Famille, de l'Age et de l'Enfance, qui préconisait l'instauration d'un temps partiel simultané des parents et l'allongement du congé paternité.

4. **« Eviter le féminin »**

Cette règle impose aux hommes de ne jamais se conformer publiquement à une norme dite féminine (l'empathie, l'écoute, la recherche du consensus, l'émotivité, le doux), afin d'éviter le ridicule ou le rejet. Cette norme est renforcée par les effets des 3 autres, et comme souligné par les auteures dans l'étude. Elle est en cela est à l'origine de l'homophobie et est aujourd'hui rejetée par les hommes interrogés. Ils y voient une incompatibilité avec les compétences requises à un meneur… « d'hommes », de capacité d'écoute, de relationnel et de cohésion d'équipe

Les difficultés d'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle

Dans un second temps, l'étude s'oriente autour des tensions créées par l'articulation de la vie professionnelle avec la vie personnelle. Elle s'attache à observer les antagonismes figurant entre les aspirations et la réalité concrète des hommes interrogés, à identifier les compromis et aménagements plus ou moins difficiles à trouver au sein de leur couple. C'est ce que Sylviane Giampino appelle « syndrome d'urgence professionnelle » s'appliquant au couple. En vertu de celui-ci les priorisations chez les pères et les mères ne sont pas les mêmes. Alors que le père aura tendance à mettre en avant

la réunion à caractère professionnel, la mère y renoncera afin de se consacrer à la vie familiale, par exemple dans l'hypothèse d'un rendez-vous médical pour son enfant. Ainsi l'urgence n'est pas construite et ressentie de la même façon chez les pères et chez les mères.

L'égalité professionnelle femmes-hommes doit franchir une deuxième étape

Dans leur étude pour l'Orse, Sylviane Giampino et Brigitte Grésy arrivent à la conclusion que :

- Les normes masculines ne sont que difficilement perceptibles alors que celles-ci sont pourtant réellement présentes au sein de l'entreprise.
- L'investissement des hommes pour le travail tend à s'équilibrer avec leur vie personnelle.
- L'inégalité hommes-femmes au travail est liée à l'inégalité pères-mères dans le cercle familial, d'où l'intérêt de concilier les deux.

La conférence est l'occasion pour elles de rappeler que les enjeux de pouvoir sont omniprésents dans l'entreprise en énonçant que les femmes se heurtent toujours à un plafond de verre dans leur vie professionnelle. Celles-ci sont présentes au travail, mais à des postes présentant moins de responsabilité que ceux des hommes, et sont par exemple exclues des comités exécutifs (Comex). Par ailleurs, la paternité n'est pas promue par l'entreprise, ce qui s'avère pourtant nécessaire. Face à un tel constat qui perdure, l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être atteinte qu'en impliquant les hommes dans le processus et en considérant leurs droits sociaux, notamment en termes de conciliation entre leurs responsabilités familiales et professionnelles, et des droits à congés sans que cela ne vienne impacter leur carrière. En effet pendant de nombreuses années l'accent a été mis sur les inégalités dont pâtissent les femmes. Cependant il convient de noter que les normes masculines en entreprises s'imposant aux femmes, s'imposent aussi aux hommes et sont susceptibles d'entrainer des situations de souffrance moins reconnues. C'est dans cette optique que la réédition du guide est importante, afin de mener à une révision systémique de ces normes « dites masculines », processus RH par processus RH.

C'est ainsi que l'Orse se positionne, les hommes doivent aussi être acteurs de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est acquis qu'il faut poursuivre les actions correctrices en faveur des femmes telles que la réduction des écarts de salaire. Il apparait nécessaire d'orienter la valorisation des politiques d'égalité professionnelle également vers les hommes.

Concentration progressive des emplois au profit de 9 métropoles[46] (A. Letowski)

Selon l'analyse de l'évolution du recensement par l'INSEE, l'emploi progresse dans les espaces les plus urbains, notamment les grandes métropoles, privilégiant la sphère productive et moins la sphère présentielle.

En partenariat avec André Letowski :

3 définitions :

♦ *Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.*

♦ *La sphère présentielle : activités mises en œuvre localement visant à satisfaire les besoins des personnes résidentes et des touristes.*

♦ *La sphère productive : activités visant la production de biens majoritairement consommés hors de la zone et activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.*

⇒ L'évolution de l'emploi entre 2006 et 2016 selon les espaces géographiques :

Noter les évolutions favorables au sein des métropoles et des communautés d'agglomérations, moins en ce qui concerne les communautés urbaines et les communautés de communes :

Croissance annuelle 2006-2016	Nombre d'EPCI	Variation annuelle de l'emploi (en %)	Répartition des EPCI selon la dynamique de croissance de lemploi entre 2006 et 2016		
			Moins de - 0,2 % par an	De - 0,2 % à 0,2 % par an	Plus de 0,2 % par an
Métropoles	22	0.5	9	50	41
Communautés urbaines	13	-0.1	54	38	8
Communautés d'agglomérations	222	0.1	34	29	37
Communautés de communes	997	0.0	44	20	36

[46] Inspiré de *"Les emplois se concentrent très progressivement sur le territoire, les déplacements domicile-travail augmentent", Insee Premiére N°1771, septembre 2019*

Pour en savoir plus :

- https://letowski.fr/entre-2006-et-2016-les-emplois-ont-tendance-a-se-concentrer-tres-progressivement-au-profit-de-9-metropoles-dynamiques/
- https://www.insee.fr/fr/statistiques/4204843

⇒Les 9 grandes métropoles

Ces métropoles que sont Paris, Toulouse, Lyon, Nantes, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Rennes et Lille, hébergent 29% des emplois (27% en 2006). **L'emploi y augmente en moyenne de plus de 0,4% par an, plus rapidement qu'au niveau national.**

La concentration de l'emploi y résulte uniquement de celle de la sphère productive (davantage dans l'immatériel tel la recherche, la gestion, les prestations intellectuelles et les services aux entreprises) avec 30% des emplois productifs (27% en 2016), alors que les emplois de la sphère présentielle (qui visent la satisfaction des besoins des personnes présentes sur le territoire) évoluent peu.

Pour 6 des 9 métropoles précitées, la croissance de l'emploi se diffuse sur les espaces alentour : **Les intercommunalités localisées à moins de 80 km de ces métropoles enregistrent en moyenne une croissance d'emploi supérieure à la moyenne nationale**, même si elle est le plus souvent inférieure à celle de la métropole elle-même. Cette croissance en périphérie s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'emplois **dans la sphère présentielle** (accroissement de la population en péri-urbain).

⇒ Les autres espaces

– En 2016, environ **9 millions d'actifs travaillent hors de leur EPCI de résidence, soit un tiers des actifs ayant un emploi ;** parmi eux, 412 500 franchissent quotidiennement la frontière nationale pour aller travailler (1,5% des résidents ayant un emploi).

Les déplacements se font essentiellement entre EPCI voisins. En France continentale, 25% des navettes domicile-travail lient des EPCI situés à moins de 20km et 45% entre 20 et moins de 40 kilomètres ; seul un trajet sur dix est réalisé entre deux EPCI séparés de 80 kilomètres ou plus.

Ainsi en 2016, le taux de sortie atteint ou dépasse 50% dans près de la moitié des EPCI. Tous ces EPCI sont proches d'un EPCI offrant un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs occupés résidents.

161 EPCI offrent un nombre d'emplois supérieur de 10% à leur nombre d'actifs occupés résidents et sont ainsi attractifs pour leur voisinage. Cette catégorie inclut la quasi intégralité des 22 métropoles, 10 communautés urbaines sur les 13 et un tiers des 222 communautés d'agglomération. Ces EPCI se singularisent par **des taux de sortie faibles** (15% en moyenne).

À l'opposé, 579 EPCI cumulent un nombre d'emplois inférieur d'au moins 10% au nombre d'actifs occupés (6 emplois pour 10 actifs occupés en moyenne), ainsi qu'un taux de sortie élevé. Leurs habitants sont en effet les plus enclins à aller travailler à l'extérieur (plus de deux actifs sur trois). Ces territoires situés en périphérie des métropoles et des principaux centres d'activités sont marqués par une moindre adéquation entre la localisation de l'offre et de la demande de travail. Nombre de leurs résidents se déplacent pour aller travailler dans les centres urbains, alors que les emplois de ces territoires sont souvent pourvus par des actifs d'autres zones. **Le nombre d'actifs venant y travailler est en effet important : 43% de leurs emplois sont occupés par des non-résidents, contre 31% pour les 161 EPCI pôles d'attractivité économique**

Un tiers des actifs, soit 9 millions de personnes, ne travaillent pas dans leur intercommunalité de résidence ; ce taux de sortie atteint ou dépasse même 50% dans la moitié des EPCI. **Entre 2006 et 2016, le nombre de navetteurs augmente, notamment entre espaces résidentiels et pôles économiques**.

Territoires innovants

CHIFFRE DU MOIS : 81% DES FRANÇAIS PLEBISCITENT DES ALLIANCES POUR REDUIRE LES FRAGILITES SUR LES TERRITOIRES 47

COMMENT S'EXPLIQUE LE DYNAMISME ENTREPRENEURIAL EN VENDEE ? (A. LETOWSKI) 48

EXEMPLE INSPIRANT : AGIR ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS..... 50

EXEMPLE INSPIRANT : LE LABO DES PARTENARIATS DE FRANCE ACTIVE POITOU-CHARENTES 51

VOYAGE D'ETUDES SUR L'HYBRIDATION DES MODELES SOCIO-ECONOMIQUES A MONTARGIS 52

CONTRE LA POLITIQUE ANTI-IMMIGRATION DE DONALD TRUMP, DES SALARIES SE MOBILISENT 52

Chiffre du mois : 81% des Français plébiscitent des alliances pour réduire les fragilités sur les territoires

81%

Selon l'étude IMPACT-Citoyens de l'Observatoire des partenariats[47], il existe un « devoir d'alliance » entre les collectivités territoriales, les entreprises et les associations. 81% des Français considèrent qu'il est nécessaire qu'ils travaillent ensemble pour réduire les fragilités, car c'est un accélérateur d'innovation pour 74% d'entre eux… mais ils ne sont que 21% à penser que c'est suffisamment fait aujourd'hui.

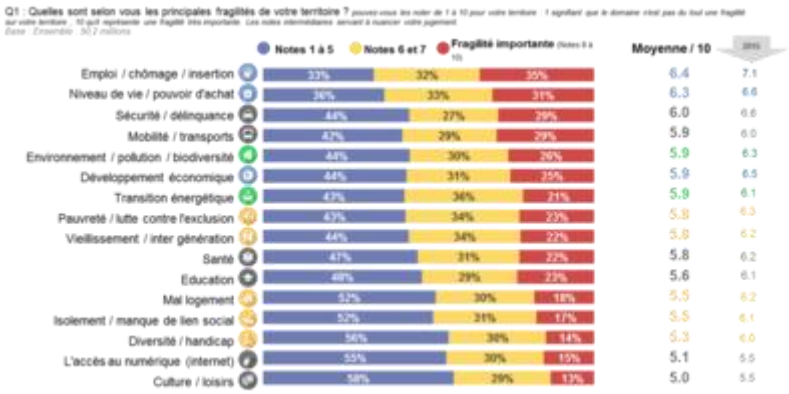

Source : Observatoire des partenariats

Les priorités territoriales sont claires : l'emploi (6,4/10), **le pouvoir d'achat** (6,3/10) et **la sécurité** (6/20) … et, les fragilités s'entrechoquent de plus en plus ! **Pour réduire les fragilités, l'action collective est le levier le plus efficace** pour 66% des Français. Un projet d'actions en commun est comme le « puits au milieu du village » … alors que c'est la norme qui est le moyen le plus utilisé, tant sur le plan national que local.

Si l'entreprise est perçue comme un partenaire légitime (70%) et crédible (65%), pour réduire les fragilités, elle est jugée moyennement efficace (48%) lorsqu'elle agit seule. Les entreprises doivent agir en partenariat avec les collectivités territoriales (80%) et les associations (70%).

---

[47] Etude IMPACT-Citoyens (Comisis – Opinion Way pour l'Observatoire des partenariats)

Pour en savoir plus :

- http://observatoire-des-partenariats.fr/le-devoir-dalliance-evoque-par-les-francais
- http://observatoire-des-partenariats.fr/wp-content/uploads/2019/10/LR_ObsPart-Synth%C3%A8se-IMPACTCitoyens_BAD.pdf
- http://observatoire-des-partenariats.fr/wp-content/uploads/2019/10/ObservatoirePartenariats-Etude-IMPACT-Citoyens-BAD.pdf

Comment s'explique le dynamisme entrepreneurial en Vendée ? (A. Letowski)

En partenariat avec André Letowski :

L'histoire des habitants de ce département, le poids des entreprises familiales et leur ancrage territorial et l'esprit entrepreneurial qui en résulte (collaboration entre entrepreneurs et avec les salariés, obligation de s'en sortir sans l'aide de l'état) conduit à un miracle économique jugé non transposable[48].

⇒ Une situation bien particulière :

♦ **Le taux de chômage** est de 6,7% en Vendée contre 8,8% en moyenne nationale. Les Herbiers affichent 4,4%, 6,9% à La Roche-sur-Yon et 8% à Fontenay-le-Comte.

♦ Alors que l'Hexagone a détruit des emplois entre 2007 et 2017, **la Vendée a continué à en créer ;** elle abrite deux fois moins de bénéficiaires du RSA que la moyenne nationale.

♦ **L'économie vendéenne est très diversifiée :** le département vit de l'agriculture et de l'élevage, de l'industrie (surtout agroalimentaire, et un peu de métallurgie) et des services, en particulier sur la côte (tourisme et retraités).

♦ **Les entreprises emploient en majorité moins de 250 salariés, et sont avant tout des entreprises familiales**. En France, 45% des salariés dépendent d'un centre de décision économique extérieur à leur région (chiffre hors Île-de-France), contre seulement 30% en Vendée.

Certaines d'entre elles se sont beaucoup développées et ont exporté : de Fleury-Michon à Sodebo, en passant par Air Caraïbes ou les vérandas Akena, et la très médiatique course à la voile autour du monde en solitaire du Vendée Globe, au départ des Sables-d'Olonne.

♦ La Vendée compte **deux autoroutes** (liaisons Nantes-Bordeaux et Paris-Les Sables-d'Olonne) et une liaison TGV directe entre Paris et Les Sables-d'Olonne.

⇒ Alors à quoi est dû ce sucés ?

♦ **Une œuvre entrepreneuriale fondée sur deux moteurs typiquement vendéens : un enracinement fort conjugué à une tradition d'ouverture et d'innovation, et qui s'exporte.**

Les guerres vendéennes de 1793, la guerre de Cent Ans, les guerres de religion ont forgé une culture de l'adversité, poussant les habitants à se prendre en main, sans attendre aucun soutien de l'État.

Une illustration : "Une fin de soirée au cœur de l'été, au Puy du Fou en Vendée. Debout dans les tribunes, 13 000 spectateurs applaudissent à tout rompre les 800 acteurs de la Cinéscénie, le spectacle historique en plein air créé par Philippe de Villiers ; 800 bénévoles costumés, venus saluer le public à l'issue du feu d'artifice final pour cette fresque historique sur la Vendée et la France grandeur nature."

---

[48] Adapté de *"Sur les traces du miracle économique vendéen", La Croix du 27 juillet 2019*

https://letowski.fr/comment-sexplique-le-dynamisme-entrepreneurial-de-la-vendee/

♦ **Autre atout clé : un ancrage familial qui se conjugue à l'enracinement territorial,** la plupart des entreprises gardant leur siège social et leurs usines en Vendée. Par ailleurs, le **long terme l'emporte sur la seule lecture du compte de résultats.**

♦ **Et une solidarité entre entrepreneurs et entre salariés et entrepreneurs :**

« Entre patrons, on se connaît, on échange régulièrement et on travaille ensemble quand c'est possible ». Certains vont jusqu'à parler de « confrérie » pour désigner les liens étroits et parfois capitalistiques, voire familiaux, entre patrons vendéens.

"Du côté des salariés, on trouve plus motivant de se retrousser les manches pour une entreprise du cru ». il y a d'ailleurs **très peu de niveaux hiérarchiques;** le dialogue direct plutôt que le syndicalisme.

L'historien d'origine bretonne Alain Gérard, cofondateur du Centre vendéen de recherches historiques, estime pour sa part qu'« il y a ici comme partout des abus, de part et d'autre. Mais il existe **un pacte non écrit : les patrons travaillent avant tout pour faire vivre les gens, ils n'amassent donc pas exagérément de dividendes, et les salariés sont conscients que la pérennité de l'entreprise passe avant tout. »**

« Il y a d'autant moins d'opposition patronat-salariés que la plupart des patrons sont eux-mêmes issus du monde ouvrier, du petit commerce ou de l'artisanat et sont, le plus souvent, partis de rien. »

La proximité entre patrons et ouvriers est renforcée par leur fréquentation commune des associations – elles aussi foisonnantes : **« Ils vivent souvent dans le même village et se retrouvent dans ces associations où les hiérarchies sont régulièrement inversées »**.

Pour Alain Gérard, **« cette extraordinaire liberté d'esprit des chefs d'entreprise vendéens les rend à la fois pragmatiques, inventifs et créatifs**… Une autre explication de ce dynamisme vient du fait que **« l'altruisme fait partie de l'ADN vendéen".**

Et puis, on trouve des parcs économiques créés dans les années 1980, à chaque bretelle d'autoroute.

⇒ Ce modèle vendéen peut-il durer, dans un environnement économique où la concurrence devient de plus en plus mondiale et violente ?

Pour l'économiste Laurent Davezies, la Vendée a construit son succès sur un héritage historique propre à ce département. Il s'explique ensuite.

Ce miracle économique vendéen …**est d'autant plus surprenant que, sur le papier, la Vendée ne remplit aucun des critères que l'on trouve habituellement dans les économies territoriales les plus dynamiques :** pas de grande métropole qui attire et fédère des activités , ni de ressource naturelle à exploiter, pas d'infrastructures routières extrêmement denses, moins de cadres et ingénieurs (9% vs

17 en moyenne nationale et 30% en Île-de-France) et plus d'ouvriers (30% vs 13% en Île-de-France et 21% en moyenne nationale).

"La solidarité de la population vendéenne s'est tissée autour de la religion et du souvenir commun d'avoir été massacrée durant les guerres vendéennes de 1793. L'État a ensuite complètement ignoré les Vendéens qui ont appris à créer des activités à partir de rien ou presque, notamment grâce à **un contrat social entre les patrons et leurs salariés. C'est un pacte territorial propre à ce lieu."**

Mais "Il s'agit **d'un modèle à forte intensité de main-d'œuvre ouvrière peu qualifiée, et donc soumis à des risques de délocalisation** compte tenu de la concurrence croissante dans le monde…. **Ce département doit aussi relever le défi de la pénurie de main-d'œuvre**.

En fait **"Il s'agit d'un modèle qui n'est pas transposable**, tant l'épaisseur historique pèse lourd dans l'explication de son succès. Or cet élément-là n'est pas duplicable."

Exemple inspirant : Agir ensemble sur le territoire de Paris Est Marne & Bois

Agir Ensemble sur le Territoire est une **approche innovante d'animation du territoire** initiée en 2010. Elle a deux ambitions ; d'une part, elle cherche à pérenniser le **programme**, créé en 2014 sur deux villes, **Quand Elèves et Entreprises se Rencontrent**. Fruit d'une méthode de co-construction entre acteurs d'horizons différents issus d'un même écosystème local (lycée, club d'entreprises et collectivités), il répond à un objectif partagé : rapprocher le monde de l'éducation du monde du travail. D'autre part, fort des résultats positifs et du lien de confiance durable que le programme a généré entre les acteurs, AET ambitionne de déployer cette démarche à l'échelle du territoire Paris Est Marne & Bois, composé de 13 communes et 510 000 habitants.

Ainsi, AET veut **favoriser le dialogue entre acteurs** sur la thématique école-entreprise et développer les Tiers lieux et leur mise en réseaux pour démultiplier les liens entre acteurs, favoriser leur engagement et leur ancrage territorial, en préservant la singularité des solutions.

Les 3 chiffres

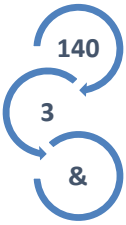

140 Symbolise l'intérêt que les acteurs locaux ont porté à la démarche en 2012, porteuse de sens : ils sont venus à 140 !

3 Symbolise les 3 thématiques d'origine d'AET (insertion des jeunes, lutte contre la précarité et handicap) et les 3 groupes de travail menés, les 3 partenaires du programme Q2ER (collectivités lycée, club Gravelle Entreprendre), les 3 étapes du projet : AET2012, Q2ER2014, Déployer Q2ER2018, les 3 acteurs des collectivités 'catalyseurs' de territoire Murielle Bouteille, Barbara Fartoukh, et Frédérique Marquet

& symbolise l'association des acteurs, les alliances possibles, le « et » plutôt que le « ou »

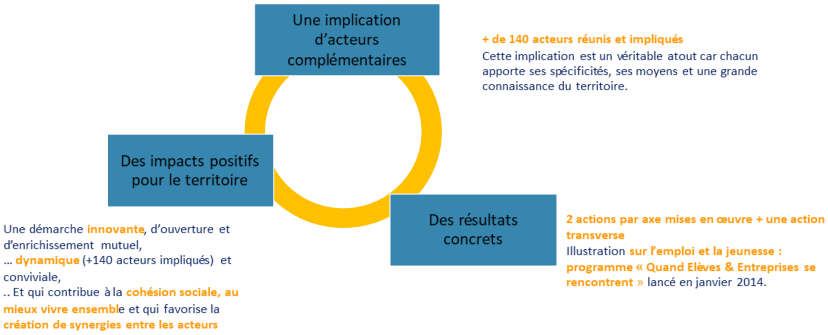

Exemple inspirant : Le Labo des partenariats de France Active Poitou-Charentes

Le Labo des partenariats de France Active Poitou-Charentes est une déclinaison du projet originellement initié par Alsace Active. Sur ce nouveau territoire depuis 2016 grâce au soutien financier de la Région Nouvelle Aquitaine et de la Fondation MACIF, ce Labo **sensibilise et accompagne des entreprises et structures de l'ESS dans leurs stratégies de coopération** pour leur ouvrir de nouvelles perspectives de développement, tout en contribuant à répondre aux enjeux économiques et sociétaux dans les domaines de l'emploi, de l'environnement, du lien social, de la culture, etc.

Les 3 chiffres

- **55** structures de l'ESS et 25 entreprises mobilisées sur nos différentes actions en 2018 /
- **+ de 500** personnes sensibilisées depuis 2016
- **1 projet emblématique** issus de la co-construction sur le territoire – Silver Geek.

Silver Geek, la plus belle aventure de co-construction territoriale venue du Poitou-Charentes

Voyage d'études sur l'hybridation des modèles socio-économiques à Montargis

L'ancrage territorial et la confiance entre des acteurs différents sont inhérentes aux démarches d'engagement des grandes entreprises, comme de celles des PME, qui co-construisent territorialement des réponses concrètes aux besoins locaux, et dont les solutions reposent sur des modèles hybrides.

Les PME sont - elles aussi – à la manœuvre. Les voyages d'étude du Cercle RSE & Partenariats en illustrent chaque année des exemples inspirants. Le dernier réalisé en juillet dernier à Montargis[49], à l'initiative du groupe A-BELL 426, a porté sur « les nouveaux modèles économiques ». Il a souligné comment certaines entreprises transforment leur propre modèle pour devenir des moteurs de la transformation sociétale. Economie de la fonctionnalité, économie de la coopération, économie circulaire, circuits courts… sont autant d'angles nouveaux et complémentaires pour (ré)inventer les modèles économiques pertinents et cohérents avec les nouveaux besoins. L'hybridation au travers de nouvelles formes de coopération transforme les approches de la création de valeur.

Contre la politique anti-immigration de Donald Trump, des salariés se mobilisent

Le Président des États-Unis souhaite désormais autoriser la détention illimitée des familles entrées illégalement sur le territoire, la durée maximale étant actuellement fixée à vingt jours. Un nouveau durcissement de la politique migratoire américaine qui intervient dans un contexte tendu. Ces derniers mois, plusieurs associations et médias américains ont révélé les conditions déplorables dans lesquels étaient retenus les immigrés, notamment les enfants, dans les camps de détention.

Des révélations qui ont suscité une vague de réactions, notamment chez les employés d'entreprises ayant un lien avec le service d'immigration américain. Dans une pétition signée par plus de 1400 salariés, les employés de Google demandent à leur entreprise de ne pas participer à l'appel d'offres que va lancer l'Agence des douanes et de protection des frontières afin de stocker des données en ligne. « *Nous refusons d'être complices. Il est inadmissible que Google, ou toute autre société de*

[49] http://www.lerameau.fr/voyage-detudes-rse-partenariat-a-montargis-sur-les-nouveaux-modeles-economiques/

technologie, soutienne des agences engagées dans la mise en cage et la torture de personnes vulnérables », écrivent les signataires, « *L'histoire est claire : il est temps de dire non* ».

Pour l'instant Google n'a pas répondu aux sollicitations de ses employés mais il a déjà plié sur d'autres sujets face à leur mobilisation. Surtout, il n'est pas le seul à pouvoir répondre à cet appel d'offres. Amazon et Microsoft voient aussi des salariés se mobiliser. Mais eux aussi font face à la réprobation de certains de leurs employés. Plus tôt dans l'année, une centaine de salariés d'Amazon ont envoyé une lettre ouverte à leur PDG, Jeff Bezos, lui demandant de ne pas conclure de contrat avec les services de l'immigration et des contrôles douaniers quant à un nouveau système de reconnaissance faciale.

De même le 18 juin, une centaine de salariés de Microsoft ont demandé à leur direction l'annulation d'un contrat de plus de 19 millions de dollars avec l'agence fédérale en charge de la police aux frontières. « *Microsoft doit adopter une position éthique et placer les familles et les enfants au-dessus du profit. (…) Nous refusons d'être complices* », préviennent-ils.

Mi-août, le Washington Post avait par ailleurs révélé que chez Palantir, géant du big data, un réseau de résistance en interne s'était formé pour empêcher le groupe de vendre ses services à la police des frontières. Si les entreprises de la Tech sont particulièrement mobilisées, la contestation s'étend à d'autres secteurs.

En juillet, 10 % des salariés de Wayfair, un distributeur américain de meubles, ont décidé de faire grève. Ils demandaient à leur employeur de ne plus vendre de lits destinés à équiper les camps dans lesquels sont détenus les enfants mineurs migrants. De même, selon l'agence Associated Press, plusieurs chaînes d'hôtels comme Marriott, Hilton, Best Western ou Hyatt ont déclaré qu'ils ne souhaitaient pas que leurs hôtels soient utilisés pour détenir des migrants après avoir été mis sous pression par leurs syndicats.

Les lieux de travail deviendraient-ils des espaces de mobilisation ? Une étude de Weber Shandwick en partenariat avec United Minds et KRC Research publié en mai note une montée en puissance de l'activisme dans les entreprises. Une tendance surtout portée par les millienials qui ont vite compris l'influence des réseaux sociaux dans la réputation des entreprises.[50]

[50] Contre la politique anti-immigration de Donald Trump, des salariés se mobilisent – pour en savoir plus :

- https://www.lesechos.fr/monde/etats-unis/etats-unis-des-employes-de-google-refusent-de-travailler-pour-les-services-de-limmigration-1124505
- https://www.novethic.fr/actualite/social/droits-humains/isr-rse/activisme-des-employes-contre-la-politique-migratoire-de-trump-les-salaries-se-mobilisent-147617.html
- https://www.france24.com/fr/20180626-trump-politique-polemique-microsoft-salesforce-twitter-amazon-migrants-sanders-tripadvisor
- https://www.washingtonpost.com/gdpr-consent/?destination=%2fbusiness%2f2019%2f08%2f22%2fwar-inside-palantir-data-mining-firms-ties-ice-under-attack-by-employees%2f%3f

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

RAPPORT SPECIAL DU GIEC SUR L'USAGE DES TERRES 55

RAPPORT DU WRI : DES SOLUTIONS EXISTENT POUR REDUIRE DE MOITIE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE D'ICI 2030 58

PLUS DE 1300 ACTIONS EN JUSTICE POUR LE CLIMAT DANS LE MONDE 60

FEUX DE FORET EN AMAZONIE : POURQUOI UNE ALERTE PLUS FORTE EN 2019 ?..... 61

RAPPORT GLOBAL WITNESS : PLUS DE 160 DEFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENTS TUES EN 2018 64

Rapport spécial du GIEC sur l'usage des terres

L'humanité bénéficie d'une Terre nourricière, tempérante, protectrice. Mais à épuiser ses ressources, à exploiter trop intensivement ses sols et ses forêts, elle met en péril non seulement sa capacité à faire face au réchauffement, mais aussi ses conditions de vie et de subsistance. Il est donc urgent d'adopter, à l'échelle mondiale, une gestion des terres plus durable.

Tel est l'avertissement qu'adresse le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans un rapport spécial, présenté jeudi 8 août, sur « *les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres* ». Cette analyse s'insère dans un ensemble de trois rapports, avec celui, rendu public en octobre 2018, sur les effets d'un réchauffement de 1,5 °C, et celui, attendu en septembre, sur les océans et la cryosphère (calottes polaires, glaciers de montagne et banquises).

Comme il est de règle avec le GIEC, son rapport scientifique de 1 200 pages, établi par une centaine de chercheurs de 52 pays – dont, pour la première fois, une majorité d'auteurs de pays en développement –, est assorti d'un « Résumé à l'intention des décideurs ». Sa rédaction finale a été négociée terme à terme par les représentants des 196 « parties » (195 pays et l'Union européenne), membres de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, réunies depuis le 2 août à Genève (Suisse) dans une session marathon, qui s'est prolongée jusqu'au 7 août, dans la matinée, pour parvenir à un consensus.

Ce rapport délivre quelques grands messages : il montre à quel point les terres sont sous pression humaine, le changement climatique ajoutant une pression supplémentaire. Il montre aussi que notre gestion des terres fait à la fois partie des problèmes et des solutions. Mais il insiste également sur le fait que ces solutions ont des limites : elles ne peuvent remplacer une action rapide et ambitieuse pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans tous les autres secteurs.

« *Les données disponibles depuis 1961* [51] *montrent que la croissance de la population mondiale et la consommation par habitant de denrées, d'aliments pour animaux, de fibres, de bois et d'énergie ont entraîné des taux sans précédent d'usage de terres et d'eau douce* », souligne le résumé. Sur les quelque 130 millions de km² de terres émergées libres de glace, plus de 70 % sont sous l'emprise d'activités humaines, agriculture, élevage ou exploitation forestière, l'agriculture à elle seule comptant pour 70 % dans la consommation d'eau. Environ un quart de la surface des terres est aujourd'hui dégradé du fait de cette exploitation de la nature.

Environ 500 millions de personnes vivent déjà dans des régions en cours de désertification, les populations les plus touchées étant celles de l'Asie du Sud et de l'Est, de la zone saharienne et du Moyen-Orient. A cette pression humaine s'ajoute l'impact du réchauffement climatique, plus accentué sur les terres émergées (+ 1,53 °C par rapport à la deuxième moitié du 19ème siècle) qu'en moyenne planétaire, océans compris (+ 0,87 °C).

Figure : plus de 70% des terres (non gelées) sont sous l'emprise humaine

[51] Les Nations unies tiennent depuis cette date des statistiques homogénéisées

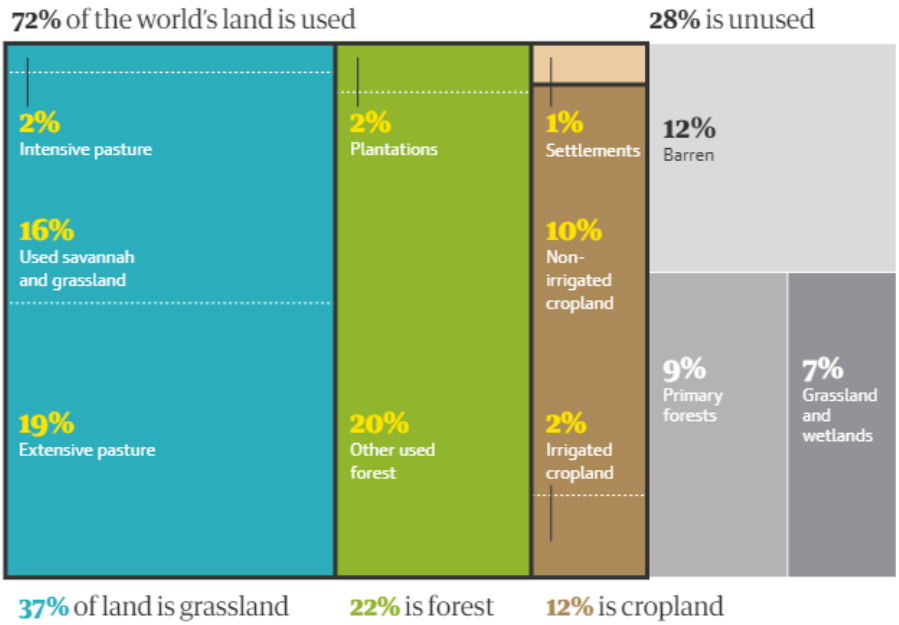

Source : The Guardian, d'après IPCC.

La montée du thermomètre va encore amplifier ce phénomène, du fait de l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des précipitations, des inondations, des vagues de chaleur et des sécheresses, « *exacerbant les risques sur les moyens de subsistance, la biodiversité, la santé humaine et celle des écosystèmes, les infrastructures et la sécurité alimentaire* ». Il s'agit donc d'un enjeu vital, spécialement pour les populations les plus vulnérables qui « *seront les plus sévèrement affectées* », en particulier sur les continents africain et asiatique.

Or, rappellent les chercheurs, les sols sont à la fois un puits et une source de carbone. Avec leur couvert végétal et boisé, ils absorbent près de 30 % de la totalité des émissions humaines de CO_2. Ils jouent donc un rôle irremplaçable pour piéger le carbone et atténuer le dérèglement climatique, un rôle dont la persistance est rendue « incertaine » par le changement climatique. Mais leur usage est aussi fortement émetteur de gaz à effet de serre. Près du quart des émissions (23 %) sont aujourd'hui imputables à l'exploitation forestière et à l'agriculture. Celles-ci sont responsables de 13 % des émissions totales de CO_2 (du fait de la déforestation), de 44 % de celles de méthane (produit notamment par l'élevage du bétail et les rizières) et de 82 % de celles d'oxyde nitreux (généré par les engrais azotés).

Pour renforcer leur fonction de puits de carbone, différentes voies sont théoriquement envisageables. Par exemple, de vastes programmes de boisement, ou encore le recours aux biocarburants ou à des cultures destinées à pomper dans l'atmosphère du CO_2, qui serait ensuite récupéré et stocké sous terre.

Mais, les scientifiques mettent en garde, ces options, si elles étaient mises en œuvre à très grande échelle, sur des millions de kilomètres carrés, pourraient « *accroître les risques de désertification et de dégradation des terres* ». Elles mettraient aussi en danger la sécurité alimentaire, par une compétition accrue sur les sols, en même temps que la biodiversité. Elles pourraient aussi compromettre les objectifs de développement durable des Nations unies, à commencer par le premier d'entre eux, l'élimination de la pauvreté dans le monde.

Le rapport met donc en avant une « *gestion durable des terres* », reposant sur la réduction de la déforestation, mais aussi la promotion de l'agroforesterie (mode d'exploitation combinant production

agricole et arbres), l'amélioration de la productivité, la diversification des cultures, l'optimisation de l'usage de l'eau, la restauration des écosystèmes et de la capacité des sols à stocker du carbone… Une démarche fondée sur des solutions naturelles dont peuvent découler « *des bénéfices immédiats et à long terme* ».

L'une des clés est la transformation du « *système alimentaire mondial* », celui-ci étant aujourd'hui à l'origine – en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de production, de transformation, de distribution et de consommation – de 21 % à 37 % du total des émissions de gaz à effet de serre. Deux leviers apparaissent comme prioritaires. D'abord, la lutte contre les pertes et le gaspillage, qui représentent entre 25 % et 30 % de la production de denrées. Ensuite, un changement de régime alimentaire, réduisant la demande en produits animaux au profit de céréales, de légumineuses, de fruits et de légumes.

La durabilité de l'usage des sols passe aussi, ajoute le document de synthèse dans une approche plus politique, par la sécurisation des droits fonciers et de l'accès aux terres, notamment pour « *les femmes, les peuples autochtones et les communautés locales* », par l'implication de ces populations, y compris les personnes « *pauvres et marginalisées* » dans la prise de décision et la gouvernance, et par la prise en compte des pratiques et des savoirs de ces peuples.

Le résumé à l'intention des décideurs le souligne, il y a urgence si l'on veut « *réduire le risque, pour des millions de personnes, d'événements climatiques extrêmes, de désertification, de dégradation des terres et d'insécurité alimentaire* ».

Il reste qu'à lui seul un meilleur usage des terres ne suffira pas à empêcher l'emballement climatique. Surtout si l'humanité veut garder l'espoir, aussi ténu soit-il au regard de la hausse persistante des émissions de gaz à effet de serre, qu'il est encore possible de limiter à 1,5 °C la montée du mercure, comme s'y sont engagés les Etats dans l'accord de Paris scellé en 2016.

Un faible nombre seulement de trajectoires modélisées atteint cet objectif sans qu'il soit nécessaire de convertir des surfaces importantes à des cultures de bioénergie, préviennent les experts. Toutes supposent des changements importants de modes de vie, de consommation et d'alimentation, mais aussi « *une baisse rapide des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine dans tous les secteurs* ». Autrement dit, la réduction drastique de l'usage des énergies fossiles, dans la production d'énergie, les transports et l'habitat, demeure la condition incontournable d'une planète vivable.

Depuis plus de 30 ans, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) évalue l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes, ses impacts. Il identifie également les possibilités de limiter l'ampleur du réchauffement et la gravité de ses impacts et de s'adapter aux changements attendus.

Les rapports du GIEC fournissent un état des lieux régulier des connaissances les plus avancées. Cette production scientifique est au cœur des négociations internationales sur le climat. Elle est aussi fondamentale pour alerter les décideurs et la société civile. En France, de nombreuses équipes de recherche travaillent sur ces sujets, impliquant plusieurs centaines de scientifiques. Certains d'entre eux contribuent à différentes phases d'élaboration des rapports du GIEC.

A la suite de l'adoption de l'Accord de Paris, les Parties membres de la Convention Climat se sont entendus pour contenir d'ici à le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » et, si possible, à « poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C ». A la suite de cet accord, l'UNFCCC a commandité au GIEC trois rapports spéciaux. Le premier étudie les implications de cette limitation du réchauffement à 1,5°C. Le deuxième rapport, paru le 8 août, est consacré aux terres émergées et vise à analyser les liens entre les enjeux

que sont le changement climatique, la désertification, la dégradation des terres et la sécurité alimentaire. Le troisième rapport, prévu pour septembre prochain, concerne les océans et la cryosphère.[52]

Rapport du WRI : des solutions existent pour réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2030

Comme l'a montré le rapport du GIEC rendu public le 8 août dernier, une réduction drastique du gaspillage alimentaire figure en bonne place des pistes à creuser pour limiter les émissions de gaz à effet de serre liées à l'usage des sols à des fins d'agriculture et d'élevage. D'après les chiffres publiés en 2011 par la FAO (Food and Agriculture Organization des Nations unies) et qui font toujours autorité, c'est un tiers de la nourriture produite qui disparaît entre la ferme et l'assiette, correspondant au quart de l'eau utilisée par l'agriculture dans le monde.

Figure : part du gaspillage alimentaire aux différents maillons de la chaîne, par région (2007).

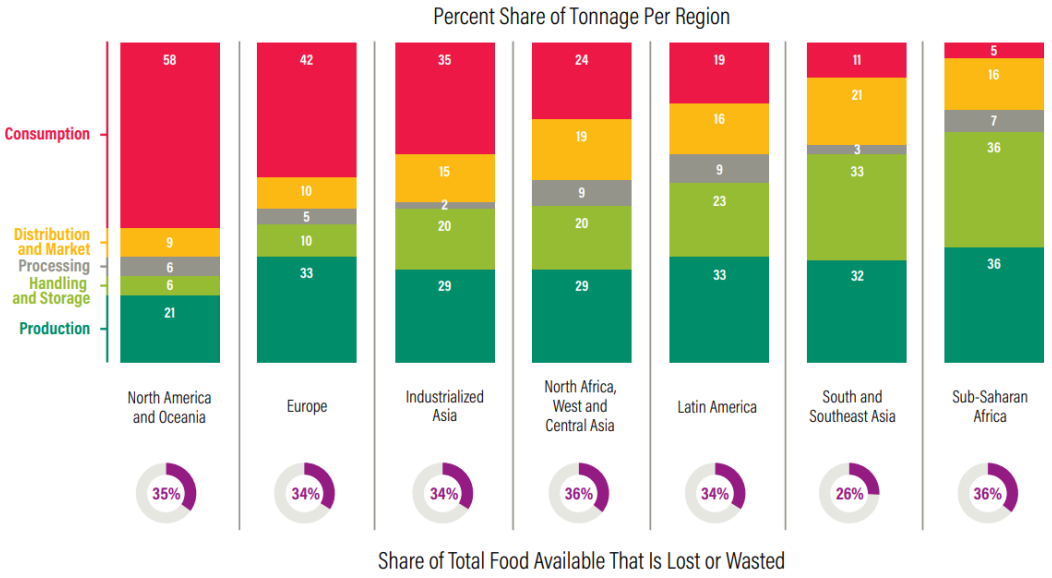

Notes: Values displayed are of food loss and waste as a percent of food supply, defined here as the sum of the "Food" and "Processing" columns of the FAO Food Balance Sheet. Numbers may not sum to 100 due to rounding.
Source: WRI analysis based on FAO (2011).

Ces pertes sont aujourd'hui responsables de 8% des émissions annuelles. Diviser par deux les volumes de nourriture perdue ou gaspillée répond à l'un des points de l'Objectif de développement durable (ODD) portant sur l'élaboration de modèles de production et de consommation durables. Mais cela

[52] Rapport spécial du GIEC sur l'usage des terres – pour en savoir plus :
- https://www.ipcc.ch/report/srccl/
- https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2019/08/2019-PRESS-IPCC-50th-IPCC-Session_fr.pdf
- https://www.actu-environnement.com/ae/news/rapport-special-Giec-terres-changement-climatique-sols-agriculture-securite-alimentaire-33899.php4
- https://agriculture.gouv.fr/la-france-salue-la-publication-du-rapport-special-du-giec-sur-la-desertification-et-la-degradation
- http://www.inra.fr/Chercheurs-etudiants/Changement-climatique/Toutes-les-actualites/Rapport-special-GIEC-terres-emergees
- https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/le-rapport-du-giec-sur-les-terres-quels-enjeux

favoriserait également l'atteinte d'autres objectifs portant sur l'élimination de la faim et de la pauvreté extrême dans le monde, tout en ayant des effets positifs sur la santé (moindre recours aux fertilisants et moindres émanations de méthane), la baisse des émissions de CO_2, la mobilisation de moindres surfaces de terres dédiées à l'agriculture et l'élevage...

En effet, en réduisant ce gaspillage alimentaire de 50% d'ici à 2050, on pourrait combler 20% des besoins supplémentaires en alimentation nécessaire pour répondre à l'accroissement de la population mondiale entre 2010 et 2050, économiser une superficie équivalente à l'Argentine et abaisser les émissions de gaz à effet de serre de 1,5 gigatonne par an.

C'est pourquoi le World Ressource Institue (WRI), associé notamment à la Banque mondiale et au Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE), publie un agenda global destiné aussi bien aux entreprises, aux gouvernements, à la société civile et à tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Les volumes d'alimentation perdus équivalent aujourd'hui à une valeur de 940 milliards de dollars par an, un marché qui aiguise l'appétit de startups spécialisées et incitent également les grands groupes de l'agro-alimentaire à améliorer leurs performances. 50% de la population mondiale vit d'ores et déjà dans un pays qui, à l'instar de la France, s'est fixé des objectifs en termes de réduction du gaspillage alimentaire. C'est aussi le cas de 32 des 50 premiers groupes mondiaux de l'agro-alimentaire.

Figure : la réduction du gaspillage alimentaire est au carrefour des ODD

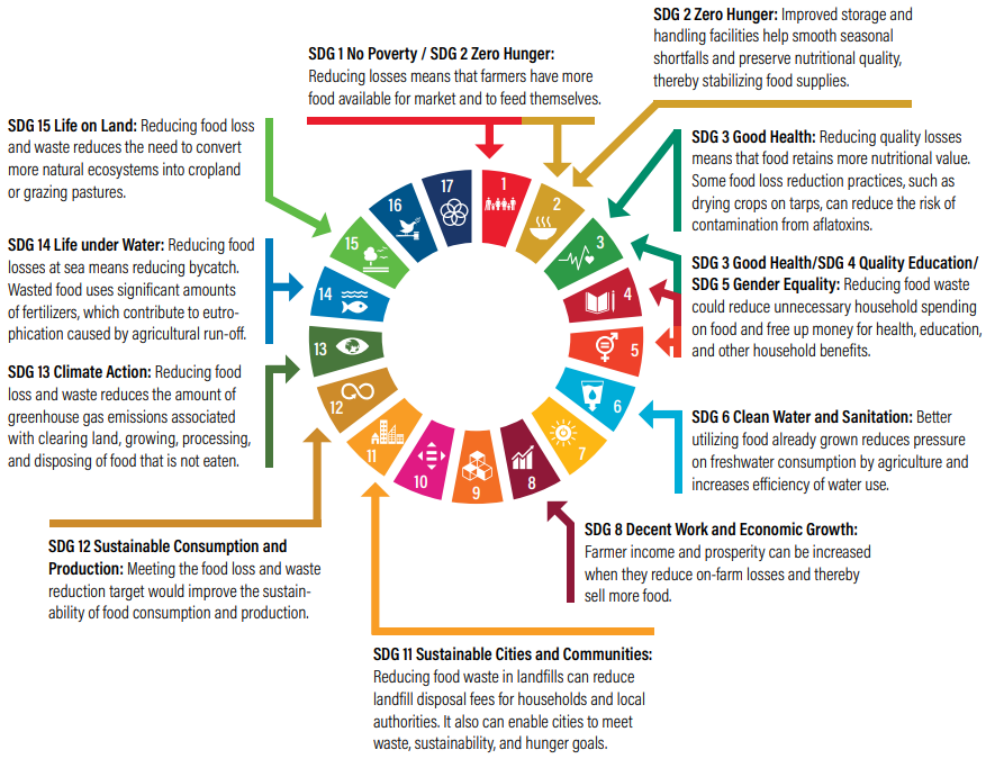

Source: WRI analysis.

En fonction du degré de développement des pays concernés, c'est à différentes étapes de cette chaîne que la nourriture disparaît, le gaspillage remplaçant peu à peu les pertes. Les causes sont aussi bien technologiques, managériales ou comportementales. Les pays moins développés subissent essentiellement des pertes dans la phase de stockage liée à la mauvaise qualité des infrastructures, aux variations saisonnières ainsi qu'à des prévisions approximatives à la fois de l'offre et de la

demande. Dans les économies plus riches, où les normes sociales sont responsables du rejet des produits à l'apparence non conforme, ce sont principalement les ménages et les restaurants qui sont responsables du gaspillage. Les détériorations sur le lieu de production frappent également dans tous les pays.

Certains facteurs structurels sont globaux, notamment la croissance démographique, le changement climatique, le manque de financement, des aberrations en termes de réglementation...Et tous sont étroitement imbriqués les uns aux autres.

Les auteurs de l'étude préconisent à tous les acteurs (Etats, entreprises, société civile, particuliers, et les différents maillons de la chaîne d'approvisionnement) de se fixer des objectifs, de mesurer et piloter l'avancement de leurs efforts, et surtout de passer à l'action, chacun dans le contexte local qui est le sien. Ils insistent sur la nécessité de démontrer par des cas d'école la rentabilité économique d'une réduction du gaspillage alimentaire à leur niveau, prônent une collaboration accrue entre tous les acteurs et mettent en garde contre le risque d'un effet domino provoqué par certaines actions.

Ils suggèrent de nombreuses actions pour chaque étape de la chaîne de production et pour chaque catégorie d'acteurs, depuis les paysans jusqu'aux industriels de l'agro-alimentaire en passant par les transporteurs, les pêcheurs, les fabricants d'emballages, les abattoirs, les grossistes, la restauration collective, les ménages, etc.

Certaines approches globales concernent l'intégralité de la chaîne de valeur, telles que l'adoption par les États de stratégies nationales ou la multiplication de partenariats entre les secteurs public et privé autour de cette cause.

Parmi les approches ciblées figurent l'amélioration des solutions de stockage, une évolution des normes sociales semblable à celle déjà à l'œuvre sur les déchets et une priorité donnée aux secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre (production bovine, de produits laitiers ou encore de riz).

Les auteurs du rapport insistent également sur la nécessité d'accroître le financement disponible grâce au développement de produits financiers et de fonds dédiés, la collecte de nombreuses données et un accroissement de l'effort de recherche.[53]

Plus de 1300 actions en justice pour le climat dans le monde

Est-ce la seule manière qu'ont désormais les citoyens de se faire entendre ? En France, l'Affaire du siècle a connu un succès retentissant. En décembre 2018, quatre ONG (Oxfam, Greenpeace, Notre affaire à tous et la Fondation Nicolas Hulot) ont publié une pétition dans laquelle elles dénonçaient l'inaction climatique du gouvernement. C'est la pétition la plus populaire de l'histoire, avec plus de deux millions de signatures. Mais plus rare, cette action est accompagnée d'un recours contre l'État. Une démarche inhabituelle en France, mais aux États-Unis, il s'agit d'une vraie tendance de fond.

Selon un rapport du Grantham Research Institut de la London School of Economics, plus de 1300 actions en justice concernant le changement climatique ont été lancées à travers le monde depuis 1990. Les litiges se concentrent aux États-Unis où les chercheurs comptabilisent 1 023 cas mais cette

[53] Rapport du WRI : des solutions existent pour réduire drastiquement le gaspillage alimentaire – pour en savoir plus :
- https://www.wri.org/blog/2019/08/10-step-plan-world-cut-food-loss-and-waste-half-2030
- https://www.latribune.fr/economie/international/haro-sur-le-gaspillage-alimentaire-826900.html
- https://wriorg.s3.amazonaws.com/s3fs-public/reducing-food-loss-waste-global-action-agenda_0.pdf

démarche s'exporte de plus en plus. « *Les litiges liés au changement climatique continuent de connaître une expansion géographique* », notent les chercheurs, énumérant des actions en Asie, au Pacifique et en Europe.

On se souvient ainsi qu'aux Pays Bas, en 2013, l'ONG Urgenda et 900 particuliers avaient saisi le tribunal de La Haye pour que l'État intensifie ses efforts dans la lutte contre le changement climatique. Ils avaient obtenu gain de cause et ouvert la voie à d'autres pays. Au Pakistan, Ashag Leghari, fils de paysan, a lui obtenu du gouvernement qu'il mette en place une politique environnementale alors qu'il n'avait jusqu'ici pas appliqué les textes relatifs à la lutte contre le changement climatique. En Colombie, c'est l'action de 25 citoyens âgés de 7 à 26 ans, soutenu par l'ONG De Justicia qui a poussé le gouvernement à mettre en place un programme d'arrêt de la déforestation pour sauver l'Amazonie.

« *Les litiges relatifs au changement climatique sont de plus en plus considérés comme un moyen d'influencer les résultats des politiques et le comportement des entreprises* », soulignent les chercheurs. Plusieurs États ou collectivités américains demandent réparations à des entreprises suite à des problèmes liés au réchauffement climatique.

Au total, 43 % des 305 affaires lancées hors des États-Unis de 1994 à 2019 ont abouti à un jugement favorable. 27 % ont eu l'effet inverse et entravé les efforts de la lutte contre le changement climatique. Le reste n'a pas eu de conséquence sur la politique climatique des pays ou entreprises ciblés. Pour autant, même lorsque les jugements ne sont pas favorables aux associations ou aux citoyens, le succès médiatique participe à la prise de conscience de la crise climatique. C'est notamment le cas pour l'Affaire du siècle qui a agi comme un véritable catalyseur du réveil écologique des Français alors même que le jugement ne sera rendu que dans plusieurs années.[54]

Feux de forêt en Amazonie : pourquoi une alerte plus forte en 2019 ?

Les incendies qui frappent la forêt amazonienne ces dernières semaines se sont invités jusqu'au G7, entre le 24 et le 26 août. A l'issue de cet événement, les sept pays ont proposé une aide de 20 millions de dollars pour assister le Brésil dans sa lutte contre les incendies.

Si des feux se produisent chaque année en détruisant des milliers de kilomètres carrés de la plus grande forêt primaire du globe, les incendies actuels inquiètent les défenseurs de l'environnement car ils gagnent en intensité après des années de déclin de la déforestation.

Figure : Superficie cumulée de la forêt amazonienne brûlée chaque année au Brésil

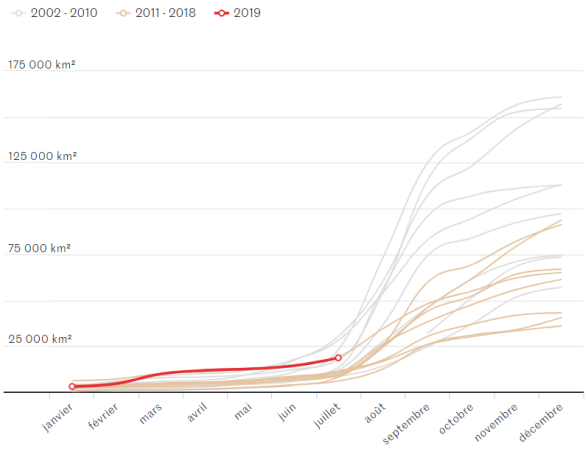

Source : Le Monde, d'après INPE.

[54] Plus de 1300 actions en justice pour le climat dans le monde – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/rechauffement-climatique-les-etats-et-les-entreprises-poursuivis-par-1400-actions-en-justice-147462.html
- http://www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/wp-content/uploads/2019/07/GRI_Global-trends-in-climate-change-litigation-2019-snapshot-2.pdf

Figure : Surface de la forêt amazonienne détruite par mois, depuis août 2015

Source : Le Monde, d'après INPE.

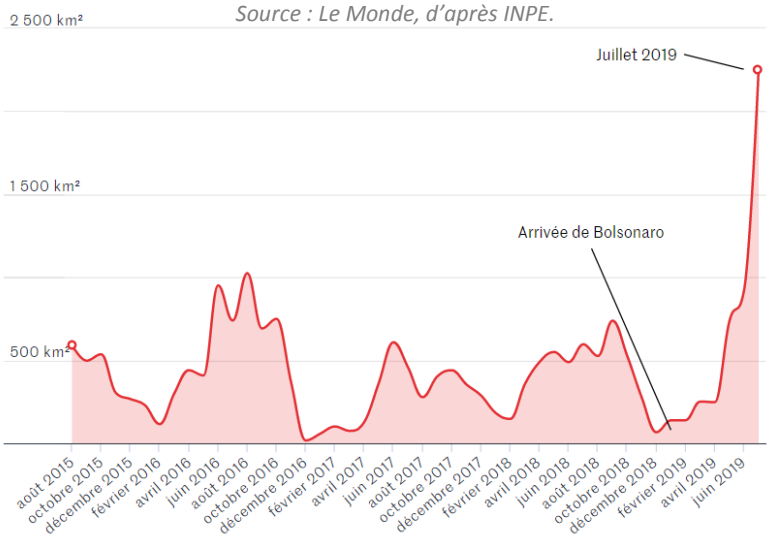

Selon un article paru le 26 août dans la revue Science, la déforestation est clairement à l'origine de ces incendies. Le nombre de feux détectés par les satellites de l'INPE (l'agence brésilienne pour la recherche spatiale) et de la NASA est le plus élevé depuis 2010, année durant laquelle El Niño avait entraîné une forte sécheresse. Cette année, la saison n'est pas particulièrement sèche, mais les dix municipalités les plus touchées sont aussi celles ayant enregistré les plus hauts taux de déforestation, selon l'Institut de recherche environnementale de l'Amazonie (IPAM).

Ainsi, les mêmes schémas typiques de la déforestation sont observés le long de la frontière agricole de la forêt, selon Paulo Artaxo, physicien spécialiste de l'atmosphère à l'université de Sao Paolo : les arbres sont d'abord abattus, avant que le reste de la végétation ne soit brûlé pour faire place à du pâturage ou des cultures.

Cette déforestation a plusieurs conséquences concrètes qui dépassent de loin l'environnement brésilien.

La première des conséquences est évidemment la libération dans l'air d'une très grande quantité de dioxyde de carbone (CO_2), principal gaz à effet de serre contribuant au réchauffement du climat terrestre. Parce que la combustion de la biomasse émet naturellement du CO_2, mais aussi parce que la mort des arbres libère tout le carbone qui y est séquestré depuis des décennies.

Il est encore beaucoup trop tôt pour savoir combien de CO_2 sera émis par les événements en cours dans le bassin amazonien, mais les quantités relâchées par des incendies géants ne sont pas négligeables. Une étude publiée en 2002 dans la revue Nature montrait que les incendies géants de Bornéo, en Indonésie, en 1997 (les plus grands connus, 79 000 km² détruits) ont dégagé entre 810 millions et 2,57 milliards de tonnes (Gt) de carbone, ce qui a contribué à la plus grande augmentation de la concentration atmosphérique en CO_2 depuis l'enregistrement des données, en 1957.

Pour avoir un ordre de grandeur, le Brésil a émis 476 millions de tonnes de CO_2 en 2017, et les émissions mondiales de CO_2 ont atteint 37,1 milliards de tonnes en 2018.

La destruction de forêts, d'autant plus de forêts primaires comme celle de l'Amazonie, la plus vaste et la plus riche de la planète, la prive de ce qu'on appelle un « puits de carbone », c'est-à-dire de la capacité des végétaux à absorber le carbone. En limitant la concentration du CO_2 dans l'atmosphère, ces puits de carbone sont cruciaux pour lutter contre le réchauffement climatique.

Des publications récentes dans Science et Nature ont montré qu'à l'exception des forêts primaires – c'est-à-dire des forêts non façonnées par l'homme, qui reculent d'année en année (en baisse de 10 % dans les zones tropicales entre 1990 et 2015) –, les forêts, usées par les sécheresses et la déforestation, jouaient de moins en moins ce rôle d'absorption, voire pouvaient devenir des émetteurs nets de CO2.

La destruction de la forêt amazonienne menace directement l'exceptionnelle biodiversité qu'elle héberge. Cet écosystème, qui représente seulement 1 % de la surface émergée du globe, abrite 10 % des espèces connues et, selon des estimations, jusqu'à 25 % de la biodiversité.

Selon le WWF (Fonds mondial pour la nature), on y a dénombré 40 000 variétés de plantes, 2,5 millions d'espèces d'insectes, 427 espèces de mammifères, 1 293 espèces d'oiseaux, 378 espèces de reptiles, 427 espèces d'amphibiens et 3 000 espèces de poissons, dont beaucoup sont endémiques, c'est-à-dire spécifiques à cette région. Mais au vu des connaissances très partielles de la richesse de la vie dans le bassin amazonien, ces chiffres sont très probablement nettement en dessous du décompte réel.

En plus du danger inhérent aux incendies de forêt, les espèces endémiques sont menacées d'extinction en raison de la richesse de cette forêt primaire, ce qui la rend irremplaçable par des forêts secondaires qui auraient repoussé ultérieurement (même si les recherches menées en ce sens montrent que les forêts secondaires recréées parviennent à un haut degré de biodiversité).

Cette biodiversité constitue aussi la richesse de centaines d'ethnies indigènes qui habitent depuis longtemps dans le bassin amazonien, dont la culture et même la survie sont étroitement liées à la forêt et à ses ressources.

Les forêts tropicales comme la forêt amazonienne ne se contentent pas d'abriter une biodiversité extraordinaire et de séquestrer de grandes quantités de carbone, elles régulent aussi en partie le climat, localement et mondialement. A tel point que l'Amazonie est parfois appelée l'« océan vert ».

L'humidité de la forêt génère ce que l'on appelle l'évapotranspiration : de grandes quantités d'eau s'évaporent et forment les nuages, qui à leur tour entraînent des précipitations permettant d'irriguer les sols. Cela participe au cycle hydrologique du bassin amazonien, c'est-à-dire au cycle de l'eau. Or, cet équilibre est considéré comme fragile.

La déforestation, par l'exploitation des ressources forestières ou par les feux de forêt, réduit la quantité d'eau qui s'évapore et rend le climat plus sec dans une région dont les températures devraient augmenter d'environ 3,3 °C d'ici la fin du siècle. Moins de vapeur d'eau signifie moins de précipitations, des sols plus arides, des sécheresses plus régulières et plus importantes, qui entraîneront à leur tour des feux de forêts plus ravageurs et des difficultés croissantes à cultiver les terres autrefois déforestées, désormais plus sensibles à l'érosion.

Ces enjeux dépassent largement le bassin amazonien. Le climat de l'Amérique du Sud, et même du monde entier seraient affectés tant le rôle de régulateur de la forêt amazonienne est critique. La multiplication des grandes sécheresses (2005, 2010, 2015-2016) fait penser à certains scientifiques qu'il existe peut-être un point de bascule qui, s'il était franchi, perturberait graduellement ce cycle hydrologique indispensable au climat

Deux chercheurs américain et brésilien, Thomas Lovejoy et Carlos Nobre, ont estimé dans un éditorial publié dans Science en 2018 qu'une déforestation de 20 à 25 % de l'Amazonie pourrait faire s'effondrer ce cycle. On estime aujourd'hui qu'un peu plus de 19 % de la forêt a été détruite, depuis 1970.[55]

[55] Feux de forêt en Amazonie : pourquoi une alerte plus forte en 2019 ? – pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/08/27/pourquoi-les-scientifiques-s-inquietent-des-incendies-de-l-amazonie_5503413_4355770.html
- https://www.lemonde.fr/international/article/2019/08/26/amazonie-le-g7-va-debloquer-une-aide-d-urgence-pour-envoyer-des-canadair_5502980_3210.html
- https://www.carbonbrief.org/media-reaction-amazon-fires-and-climate-change
- http://queimadas.dgi.inpe.br/queimadas/aq1km/

Rapport Global Witness : plus de 160 défenseurs de l'environnements tués en 2018

Au moins 164 défenseurs de l'environnement se battant contre des projets miniers, forestiers ou agro-industriels ont été tués en 2018, selon le bilan annuel de l'ONG Global Witness. Selon ce rapport, publié mardi 30 juillet, d'*« innombrables »* autres ont été réduits au silence à travers le monde par la violence, l'intimidation et l'utilisation ou le dévoiement de lois anti-manifestation.

Le pays de loin le plus dangereux l'an dernier pour ces militants et les leadeurs autochtones défendant leurs terres a été les Philippines, avec 30 meurtres, a indiqué l'ONG. La Colombie et l'Inde ont, elles, compté 24 et 23 morts en 2018. Avec 16 meurtres confirmés, le Guatemala est, de son côté, le pays avec le plus de morts proportionnellement au nombre d'habitants.

Figure : les morts liés à la défense de l'environnement en 2018

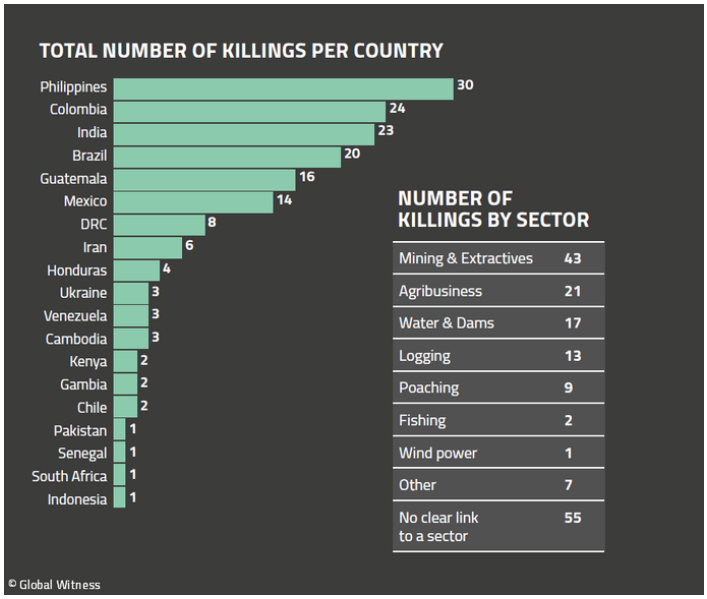

Vicky Tauli-Corpuz, rapporteuse spéciale des Nations unies (ONU) pour les droits des peuples autochtones, déclare dans le rapport : *« C'est un phénomène que l'on peut voir partout dans le monde : les défenseurs de l'environnement et des terres, dont un nombre important sont des représentants de peuples autochtones, sont considérés comme des terroristes, des voyous ou des criminels du fait qu'ils défendent leurs droits ou pour la simple raison qu'ils habitent sur des territoires convoités par d'autres. »*

Le nombre de morts est en baisse par rapport à 2017, année la plus meurtrière avec 207 victimes, mais Global Witness note que le nombre pourrait être sous-évalué, notamment parce que certains événements se produisent dans des lieux très reculés. L'événement le plus mortel rapporté par l'ONG en 2018 a eu lieu dans l'Etat du Tamil Nadu, dans le sud de l'Inde, où elle assure que treize personnes ont été tuées après une manifestation contre une mine de cuivre.

Au moins huit militants impliqués dans des conflits terriens avec des représentants de l'industrie du soja ont été tués en 2018 dans l'Etat brésilien de Para à lui seul, selon l'ONG.

Aux Philippines, qui ont pris la place du Brésil comme pays le plus meurtrier, c'est neuf cultivateurs de canne à sucre, dont des femmes et des enfants, qui ont été abattus par des hommes armés sur l'île de

Negros, assure Global Witness, qui ajoute que l'avocat représentant les familles des victimes a été tué quelques jours plus tard.

Alors que le groupe d'experts de l'ONU sur le climat (GIEC) a publié cet été un rapport sur l'utilisation des terres qui souligne l'importance des peuples autochtones dans la protection de la nature, l'ONG dénonce également une *« tendance inquiétante »* vers l'intimidation et l'emprisonnement des défenseurs de l'environnement.

Le rapport dénonce aussi le rôle des investisseurs, y compris les banques de développement, dans des projets controversés et désigne nommément certaines entreprises accusées de faciliter les violations des droits. *« Il n'est pas suffisant pour les multinationales liées à des confiscations de terres de plaider l'ignorance*, insiste Global Witness. *Elles ont une responsabilité de s'assurer de façon préventive que les terres dont elles profitent ont été louées légalement, avec le consentement des communautés qui y vivent depuis des générations. »*[56]

[56] Rapport Global Witness : plus de 160 défenseurs de l'environnements tués en 2018 – pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/07/30/plus-de-160-defenseurs-de-l-environnement-tues-en-2018-selon-une-ong_5494751_3244.html
- https://www.globalwitness.org/fr/press-releases/spotlight-criminalisation-land-and-environmental-defenders/

Pour aller plus loin

EVENEMENTS CLES 67

A DECOUVRIR 68

Evènements clés

OCTOBRE

14 au 20 octobre 2019

Mondial

Semaine Mondiale du Changement Climatique

Semaine de conférences et réflexions transversales des acteurs académiques et de leurs communautés.

http://globalclimatechangeweek.com/

15 au 17 octobre 2019

Lille, France

World Forum de l'Economie Responsable

13éme édition sur le thème « Ego imperium – Comment donner à chacun le pouvoir de changer le monde ?».

https://www.responsible-economy.org/fr/

16 au 18 octobre 2019

Accra, Ghana

Climate Chance Summit – Africa 2019

Sommet des acteurs non étatiques africains engagés contre le réchauffement climatique.

https://www.climate-chance.org/en/climate-chance-africa-summit-2019/

17 octobre 2019

Paris, France

14ème Forum National des Associations et des Fondations

L'innovation et le rôle économique des acteurs d'intérêt général au cœur de cette édition.

http://www.forumdesassociations.com/

29 au 30 octobre 2019

Paris, France

OECD Forum on Green Finance and Investment 2019

Sommet d'investisseurs pionniers pour soutenir le financement des transitions environnementales.

http://www.oecd.org/cgfi/forum/

NOVEMBRE

5 novembre 2019

Paris, France

L'évaluation partenariale en pratique

Témoignages d'acteurs publics, privés et d'intérêt général sur les actions d'évaluation partenariale.

http://www.lerameau.fr/wpcontent/uploads/2019/10/LR_Referentiel_Eval__Programme_Lancement_BADV2.pdf

7 novembre 2019

Créteil, France

Tour de France des mécénes, Admical

Clôture du tour de France, engagé en 2017, de sensibilisation des entrepreneurs au mécénat.

http://admical.org/evenement/20e-etape-du-tour-de-france-des-mecenes-creteil

6 au 8 novembre 2019

Niort, France

Forum National de l'ESS et de l'innovation sociale

3 jours de débats et d'ateliers pour répondre aux défis de société vers une économie de la transition.

https://www.forum-ess.fr/?ProGramme

7 et 8 novembre 2019

Madrid, Espagne

European Business and Nature Summit

Sommet rassemblant entreprises, gouvernements et structures de la société civile sur les enjeux de la biodiversité et de la nature.

https://sdg.iisd.org/events/european-business-and-nature-summit/

19 - 21 novembre 2019

Paris, France

Salon des Maires et des collectivités locales

Salon placé sous la thématique « Villes et Territoires Durables horizon 2030 ».

https://www.salondesmaires.com/

29 novembre 2019

Paris, France

Climate Finance Day

Rendez-vous annuel mobilisant les acteurs de la finance pour partager les solutions innovantes mises en œuvre, par des acteurs publics et privés, pour atteindre l'Accord de Paris.

https://www.climatefinanceday.com/

DECEMBRE

2 au 13 décembre 2019

Santiago, Chili

UNFCCC COP25

Conférence des Nations Unies dur le réchauffement climatique, 3 mois après le Sommet des chefs d'Etat sur les ODD à New York.

https://cop25.cl/

A découvrir

La gouvernance des entreprises associatives, par Colas AMBLARD

Quelles sont les nouvelles ressources auxquelles a désormais recours le secteur associatif ? Comment les maitriser ? La réalisation d'activités économiques et/ou commerciales est-elle compatible avec la loi 1901 ? Comment optimiser les modèles économiques de ces entreprises associatives tout en préservant leurs spécificités au regard de la concurrence et de la fiscalité ? Comment gouverner ces nouveaux acteurs économiques ? Autant de sujets nécessitant de préciser des notions aussi importantes que celles d'entreprise, d'activité économique, d'utilité sociale ou encore d'intérêt général.

Avec de très nombreuses illustrations concrètes données par la jurisprudence, cet ouvrage explore diverses pistes visant à optimiser la gestion des associations, tant sur le plan juridique que fiscal. Il s'enrichit d'une analyse approfondie des spécificités de la pratique associative dans la sphère économique. Des développements sont plus particulièrement consacrés aux restructurations, à la construction et l'optimisation de modèles économiques associatifs nouveaux.

Colas Amblard : « *La gouvernance des entreprises associatives – Administration et fonctionnement* », Dalloz Juris associations Hors-Série, août 2019

Les modèles socio-économiques d'intérêt général, par Le RAMEAU[57]

Pour agir efficacement, il est essentiel de s'inspirer des pratiques éprouvées par l'expérience. Dès 2013, le **rapport « l'Entreprise Responsable »** publié à l'occasion des Assises de l'entrepreneuriat posait les prémisses d'une réflexion collective sur l'hybridation des modèles socio-économiques. Le RAMEAU s'était engagé à éclairer ce mouvement vers une 3ème « économie passerelle », fondée sur les coopérations entre les acteurs d'univers différents.

Après 7 ans d'expérimentations, de capitalisation des pratiques pionnières, de modélisation des résultats et de conception des méthodes adaptées pour les organisations et les territoires, les enseignements sont nombreux, tout comme les outils et les acteurs pour accompagner la mise en œuvre d'une démarche ambitieuse de co-construction du bien commun pour réussir l'Agenda 2030.

[57] https://modeles-socio-economiques.plateformecapitalisation.org/3-outils-pour-transformer-son-modele-socio-economique

Mutations sociétales & nouvelles compétences, par CPU – CGE – Comité 21[58]

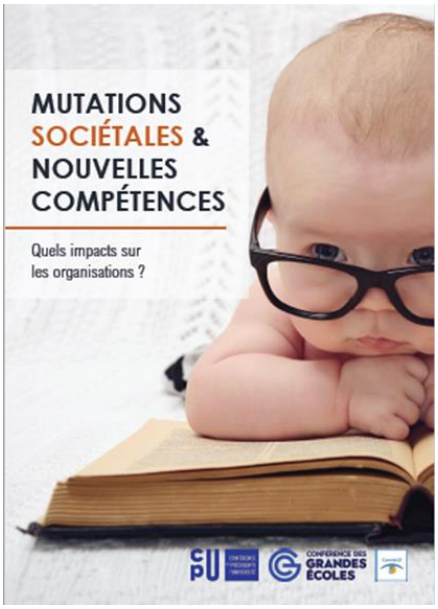

Exigences des « millenials », compétences transversales, nouveaux métiers liés au digital et à la data, transition écologique... L'étude, réalisée par le Comité 21, la Conférence des grandes écoles et la Conférence des présidents d'université, présente les défis sociétaux actuels rencontrés par les organisations publiques et privées en tant qu'employeurs et les leviers qu'elles actionnent pour prendre le train des transformations.

Cette étude s'adresse à tous les employeurs, administrations publiques, entreprises, collectivités, associations, universités et grandes écoles... Une série de recommandations sont formulées par le monde professionnel à l'attention des acteurs du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'étude a une double ambition : éclairer les universités et grandes écoles dans l'adaptation de leur offre de formation afin de répondre aux besoins en nouvelles compétences des organisations, et identifier les principaux impacts des mutations sociétales sur les métiers des organisations de divers secteurs d'activités.

Direction de la publication : Charles-Benoît HEIDSIECK, Bernard SAINCY

Rédaction : Colas AMBLARD, Diane ABEL, Tifenn ANDRE, Charles-Benoît HEIDSIECK, Sidney LAMBERT-LALITTE, André LETOWSKI, Lydie RECORBET & Yann ULLIAC

Maquette : Amélie FOURMY

[58] http://www.comite21.org/ressources/etudes/index.html?id=13271